

Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec

# BULLETIN DE LIAISON

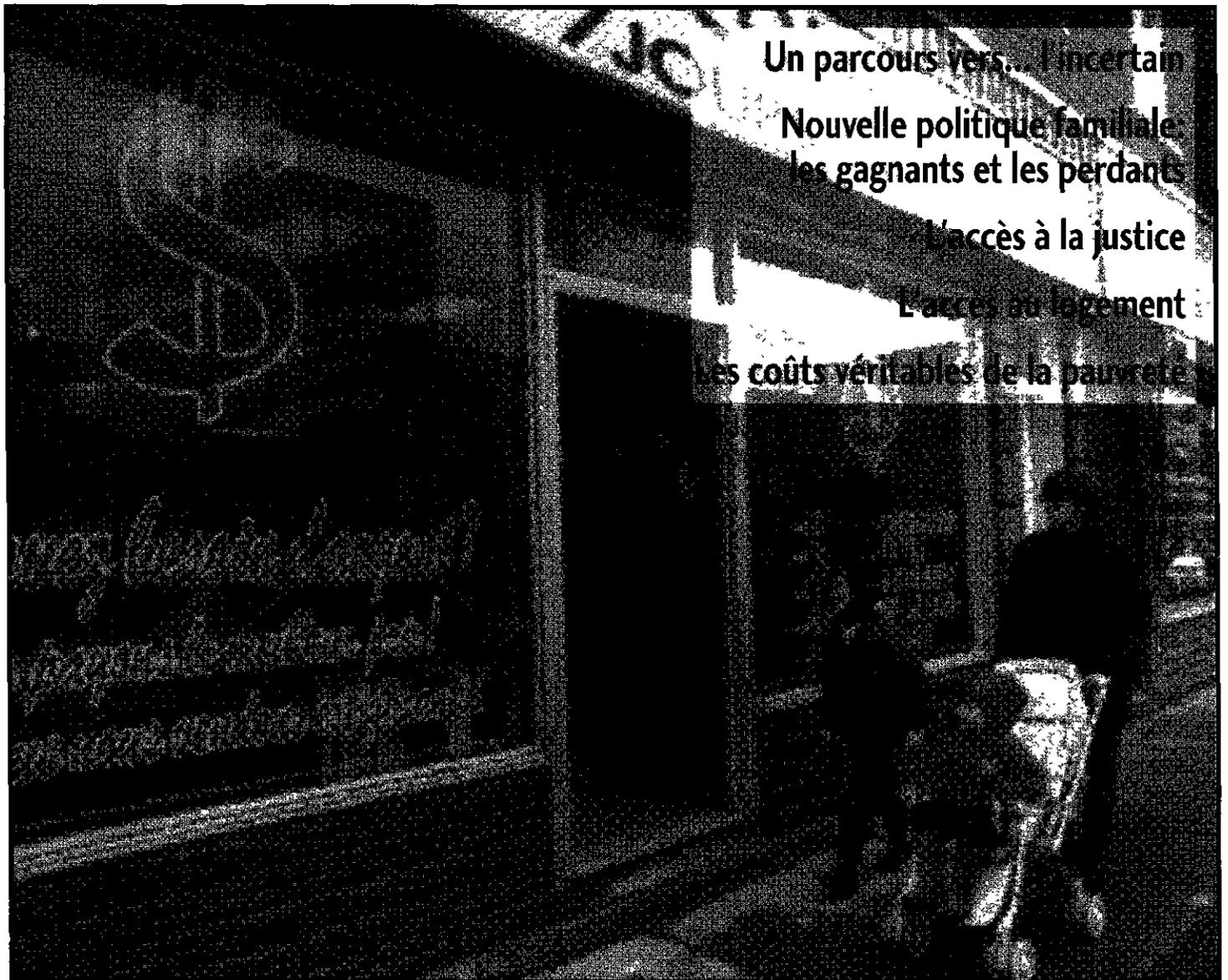
Vol. 22 no.1

Avril 1997

FAFMRO



## La dérive des programmes sociaux



Un parcours vers... l'incertain

Nouvelle politique familiale:  
les gagnants et les perdants

L'accès à la justice

L'accès au logement

Les coûts véritables de la pauvreté

# Programmes sociaux: un tableau inquiétant

par Lucie Tétrault, présidente

Depuis plusieurs mois, je m'inquiète pour les familles monoparentales, car il semble que le déficit zéro que le gouvernement s'est donné comme objectif va se faire sur leur dos. Les bulletins de nouvelles et les médias écrits le confirment chaque jour davantage que ce soit la réforme de l'aide sociale, le virage ambulatoire ou la nouvelle politique familiale, tous ces changements apportés par le gouvernement augmentent la pauvreté des familles monoparentales.

Les premières personnes ciblées par la réforme de la sécurité du revenu sont d'ailleurs les jeunes et les familles monoparentales. Nous pouvons lire dans le livre vert de Madame Harel que ces personnes seront soumises à l'obligation d'entreprendre un parcours d'insertion sous peine de coupures additionnelles. Cette loi enlève aux mères le droit de choisir d'élever leurs enfants au moins jusqu'à ce qu'ils soient en âge de fréquenter l'école à temps plein. Nous, à la Fédération, nous respectons les mères qui décident de retourner au travail après un congé de maternité, mais aussi celles qui préfèrent rester à la maison pour éduquer leurs enfants. Nous trouvons inacceptable que l'État décide, par des coupures à l'aide sociale, qui élèvera son enfant et qui ira sur le marché

tant à titre de travailleuses qu'en tant qu'usagères des services de santé et des services sociaux. Les femmes représentent 75% du personnel oeuvrant dans ces secteurs. Des milliers de femmes perdent leur emploi et celles qui ont la chance de travailler ont maintenant une surcharge de travail. Quant à celles qui devront prodiguer des soins à domicile, leurs conditions de travail s'en trouveront grandement modifiées et toute la question de la santé au travail devra être réexaminée. Ce sont aussi les femmes qui vont assumer, dans une proportion de 70%, l'aide aux convalescents à domicile. Il faudrait d'ailleurs protéger l'emploi des personnes qui doivent s'absenter pour prendre soin d'un convalescent.

La nouvelle politique familiale, qui met de l'avant la maternelle à temps complet pour les enfants de 5 ans et qui propose des services de garde étatisés, aura des coûts qu'on semble vouloir imputer aux familles.

La mission de la *Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec* est de défendre les droits de ses membres ainsi que d'améliorer leurs conditions socio-économiques. Avec les changements qui ont cours présentement et qui menacent sérieusement la survie des plus pauvres, nous avons encore beaucoup de travail à faire pour répondre aux besoins de nos familles. C'est un tableau sombre, peu reluisant et inquiétant pour beaucoup de familles québécoises et plus encore pour les familles monoparentales. Mais nous ne sommes pas prêtes à baisser les bras. Le courage et la ténacité dont font preuve les mères que nous représentons sont d'ailleurs nos principales sources d'espoir et d'inspiration.



---

**Nous trouvons inacceptable que l'État décide, par des coupures à l'aide sociale, qui élèvera son enfant et qui ira sur le marché du travail.**

---

du travail. D'ailleurs, avant d'obliger des personnes à réintégrer le marché du travail, le gouvernement ne devrait-il pas commencer par créer des emplois de qualité?

Le virage ambulatoire présente également des risques réels pour les Québécoises,

## BULLETIN DE LIAISON

### Équipe du Bulletin

Lorraine Desjardins  
Sylvie Lévesque  
Claudette Mainguy

### Mise en page

Jean Lepage

### Impression

Centre hospitalier Angrignon

### Collaboration

Lucie Tétrault  
FAFMRO

Marie Pelchat

Coalition Solidarité Santé

Michel Côté

Mouvement Action-Chômage Longueuil

Jean-Claude Dubreul

CSN et Coalition pour le maintien des services de l'aide juridique

Luc Ferland

Organisateur communautaire (Lanaudière)

Muriel Ménard

Table rég. des Org. familiaux de Lanaudière

Danielle Wolfe

Re-Nou-Vie

Huguette Lucas

FRAPRU

Pierre-Yves Crémieux

Philip Merrigan

Dép. des sciences économiques de l'UQAM

Lucie Dufour

Halte la Ressource

Marc St-Louis

Hébergement-Jeunesse-Le-Tourant

## FAFMRO



8059, St-Michel

Montréal, Qc

H1Z 3C9

Tél.: (514) 729-MONO (6666)

Télec.: (514) 729-6746

# La dérive des programmes sociaux: réformes, coupures et autres tempêtes...

par l'équipe du bulletin

Si un prédicateur quelconque nous avait annoncé, dans les années 60, qu'une tempête allait déferler sur nous à la fin du siècle, compromettant une partie des projets de société auxquels nous aspirions alors, on se serait vite empressé de le taxer d'oiseau de malheur. Pourtant, le grand vent néolibéral qui souffle présentement sur le Québec prend parfois des allures apocalyptiques et on se demande jusqu'où cette érosion des valeurs sociales va nous mener...

L'importante réforme des programmes sociaux à laquelle nous assistons présentement a des ramifications qui sont nombreuses et complexes, et il est souvent difficile pour le commun des mortels de s'y retrouver. De nouveaux concepts font désormais partie intégrante de notre manière de parler, de voir, de penser et même de sentir, à tel point qu'il ne nous viendrait même pas à l'esprit de les remettre en question. Médias, politiciens, économistes et analystes de tout acabit répètent inlassablement le même discours parlant de *mondialisation de l'économie*, de *compétitivité*, de *lutte au déficit*, etc. Du *tissu social* que l'on cherchait autrefois à préserver, on en est soudainement passé à un concept de *filet*

de *protection sociale*, comme si le projet de société qui consistait autrefois à tisser des liens de solidarité entre les personnes, les collectivités et l'État, s'apparentait davantage aujourd'hui à de la haute voltige. Survivre tient désormais d'un tour de force sur les rares trapèzes que l'État moribond veut encore consentir à ses sujets et le filet de protection n'existe plus que comme un mal nécessaire, non plus pour garantir une dignité minimale, mais pour recueillir ceux qui n'ont d'autre choix que de tomber.

Mais qu'en est-il réellement de ces fameuses *lois du marché* et des tendances actuelles du néolibéralisme? S'agit-il réellement de lois naturelles ou ne sont-elles pas créées de toutes pièces par ceux dont elles servent avantageusement les intérêts? Saviez-vous que la richesse mondiale a triplé depuis 1960? Comment expliquer alors le discours des gouvernements qui dit que l'État n'a plus les moyens de subvenir aux besoins des populations démunies sous prétexte que le déficit doit être réduit à zéro? Au Québec, 1% seulement de la population possède 40% des richesses, ça veut dire que les 99% de la population qui restent doivent se partager à peine 60% des richesses? <sup>1</sup> Évidemment, ce sont ces mêmes

personnes, outrageusement bien nanties, qui bénéficient des meilleurs avantages fiscaux et qui profitent le plus des mesures gouvernementales servant supposément à relancer l'économie

Nous tenons à remercier chaleureusement les nombreuses personnes qui ont généreusement accepté de collaborer à ce numéro. Nous avons essayé de couvrir à peu près tous les secteurs concernés par les coupures et réformes actuelles, non seulement celles annoncées dans le livre vert de Madame Harel, mais également celles qui touchent la santé, l'aide juridique, le logement, les jeunes et l'assurance-emploi. Deux économistes de l'UQAM nous brossent également un portrait fort intéressant des coûts véritables de la pauvreté.

Nous espérons que les articles qui suivent vous permettront de comprendre un peu mieux les enjeux des présentes réformes et de pouvoir nuancer davantage le discours de l'État et des médias officiels. Bon courage et bonne lecture!

1 *Plein le dos*, Bande dessinée produite par la Table de concertation sur la faim de Montréal, 1993, p 15

## Dans ce numéro...

Les programmes sociaux par Lucie Tétrault	p. 2	Réforme de l'assurance-chômage par Michel Côté	p. 9	Payer le loyer ou ... manger!!! par Huguette Lucas	p.15
La dérive des programmes sociaux... par L'équipe du bulletin	p. 3	La justice au Québec : accès interdit ... par Jean-Claude Dubreuil	p. 10	Les coûts véritables de la pauvreté Par Pierre-Yves Crémieux et Philip Merrigan	p.16
Un parcours vers l'incertain . par Lorraine Desjardins	p. 4	La reconfiguration du réseau de la santé et les organismes communautaires par Luc Ferland	p. 12	Négocier autrement par Claudette Mainguy	p. 19
Les gagnants et les perdants... par Lorraine Desjardins	p.6	Le vieux conte ennuyant par Muriel Ménard	p. 13	La vraie vie malgré les coupures par Lorraine Desjardins	p.20
L'assurance-médicaments: la pilule est toujours aussi dure à avaler! par Marie Pelchat	p. 8	Les coupures c'est criminel .. Par Danielle Wolfe	p. 14	Les jeunes face à l'aide sociale par Marc St-Louis	p. 22
				Sécurité ou contrôle du revenu? par Lucie Dufour	p. 23

# La réforme de la sécurité du revenu: un parcours vers l'incertain...

Lorraine Desjardins, journaliste pigiste

Pour ceux et celles qui l'ignoraient encore, la ministre Harel a déposé, à la fin de 1996, son livre vert sur la réforme de la sécurité du revenu. Avec un titre comme «*Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi*», on n'a pas été surpris que l'essentiel de cette réforme porte sur des mesures incitatives de retour au travail pour les prestataires de l'aide sociale. En tête de liste des personnes visées par les mesures obligatoires qu'elle contient, ce sont les jeunes et les familles monoparentales que la réforme de Madame Harel touchera en premier. La FAFMRQ s'est d'ailleurs empressée, à l'instar des nombreux autres groupes touchés par la réforme, de réagir en produisant un mémoire et en le faisant parvenir à l'Assemblée nationale. La Commission parlementaire qui permettait de défendre les arguments et recommandations qui s'y trouvent a eu lieu le 11 mars dernier, donc tout près de la date de tombée du présent numéro. Au moment d'aller sous presse, nous apprenons que Madame Harel a reporté à l'automne l'entrée en vigueur

dans l'ensemble des programmes sociaux, vise essentiellement à faire économiser de l'argent au gouvernement. Il est donc tout naturel que l'argumentation contenue dans le livre vert tourne autour de l'assainissement des finances publiques et des moyens pour y parvenir. On nous informe dès l'avant-propos du livre vert que « la mise en oeuvre du régime de la réforme de la sécurité du revenu devra s'inscrire dans le cadre financier gouvernemental qui prévoit une réduction des dépenses en 1997-1998 et un gel jusqu'en 1999-2000, année de l'atteinte du déficit zéro. »<sup>1</sup> Que la dette nationale soit outrageusement élevée, on peut être prêt à le reconnaître, mais que l'on veuille nous convaincre qu'une des principales façons de réduire le déficit soit de le faire sur le dos des plus pauvres, cela nous apparaît pas mal plus discutable! L'intention semble davantage ici de démontrer à quel point ces personnes coûtent cher à l'État et on insiste très peu sur le fait que le véritable responsable de cette situation soit l'important chômage structurel qui sévit présentement.

emplois et la création d'emplois. Ces interventions seront assumées essentiellement par des CLE (centres locaux d'emplois), mettant fin à la multiplication inutile des ressources actuelles en matière d'emploi (les DRHC, la SQDM et les CTQ).

Bonne idée que ce regroupement, dans un même lieu et par le biais d'un guichet unique, des ressources disponibles pour toute personne désireuse d'intégrer le marché du travail. D'autant plus que, dorénavant, ces CLE pourront desservir toutes les catégories de travailleurs, qu'ils soient éligibles ou non à des mesures d'employabilité, qu'ils soient ou non prestataires de la sécurité du revenu ou de l'assurance-emploi. Ce qu'il est moins facile d'applaudir, toutefois, c'est que le livre vert ne rend pas suffisamment compte du fait que les emplois disponibles sont plutôt rares par les temps qui courent et que, malgré tous les efforts de développement qu'on voudrait voir assumer au niveau local, la création d'emplois stables et décents ne se fera pas comme par magie, juste parce qu'on aura fait passer 100,000 prestataires par le processus d'un parcours d'insertion.

---

**On insiste très peu sur le fait que le véritable responsable de cette situation soit l'important chômage structurel qui sévit présentement.**

---

Ce qu'il faut d'abord comprendre, c'est que le contenu de la réforme proposée est intimement lié à un ensemble de mesures comprenant notamment celles ayant trait à l'éducation (avec la mise en place des maternelles à temps complet dès septembre 1997), à la nouvelle politique familiale (l'allocation unifiée, l'augmentation

de sa réforme, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de coupure d'ici là.

## L'objectif de la réforme

L'objectif de la réforme proposée par Madame Harel, tout comme les autres transformations qui ont cours présentement

tion des services de garde et le congé parental) et à un consensus autour du déficit zéro ayant eu lieu lors du dernier Sommet sur l'économie et l'emploi. Les mesures proposées comprennent cinq volets: la préparation à l'emploi, l'intégration à l'emploi, le maintien en emploi, la stabilisation des

Il existe dorénavant trois catégories de prestataires pour la sécurité du revenu: ceux qui sont sans contraintes (c'est-à-dire qui sont considérés comme aptes à travailler), ceux qui ont des contraintes temporaires (notamment les mères monoparentales dont les enfants ont moins de deux ans) et ceux qui ont des contraintes sévères (les personnes handicapées, celles qui ont 60 ans et plus et les personnes bénéficiaires d'un statut de réfugié). Ce sont seulement ces dernières qui seront exemptées de l'obligation de participer aux mesures d'insertion. Or, on aura beau nous rassurer sur le fait que ces mesures ne seront applicables que progressivement, leur caractère obligatoire et les mesures punitives qui

s'appliqueront à ceux et celles qui refuseront d'y participer sont pour le moins inquiétantes. « La FAFMRQ croit que le gouvernement a l'obligation de démontrer d'abord que ses propositions, pour créer de l'emploi et pour intégrer les chômeurs sur le marché du travail, fonctionnent bien avant de pénaliser davantage ceux qui sont victimes et non pas la cause du chômage. »<sup>2</sup>

La FAFMRQ croit également que de telles mesures devraient être offertes sur une base volontaire et avec des prestataires consentants. Si on regarde simplement le groupe des personnes cheffes de familles monoparentales, selon une étude menée en 1995 par Lanctôt et Rousseau, elles sont déjà parmi les plus participantes aux mesures d'employabilité. Plusieurs d'entre elles s'en sont même vues refuser l'accès, faute de places disponibles. L'opinion voulant que ces familles développent une dépendance face à l'aide sociale est donc à remettre sérieusement en question! La croyance également que le fait de pénaliser les prestataires de la sécurité du revenu suffira à réduire le taux de chômage ne tient pas davantage. Le but recherché, et le seul véritablement réaliste, est de réduire les dépenses de l'État.

Quant à la fameuse allocation unifiée, si elle semble intéressante à première vue, traitant sur un pied d'égalité tous les enfants dont les parents n'ont que peu ou pas de revenu, on se rend vite compte qu'elle ne l'est pas tant que ça pour les familles monoparentales prestataires d'aide sociale. Avec les nouvelles grilles de calcul, c'est 8\$ par mois que les familles qui ont un enfant de plus de six ans perdront par rapport aux anciens barèmes, et 18\$ pour celles qui ont un enfant de moins de six ans. Vous n'avez plus qu'à multiplier ces pertes par le nombre d'enfants par famille et ça vous donne une petite idée de l'ampleur des pertes.

### Des seuils trop bas

Même si le gouvernement du Québec a pris la peine d'établir récemment des seuils de besoins essentiels pour déterminer ce qui devrait être considéré comme un revenu minimum pour la population



(8 004 \$ par année pour une personne seule et 11 808 \$ par année pour une famille monoparentale avec un enfant), les montants qui sont alloués par l'aide sociale et l'allocation unifiée sont loin de les respecter. En effet, la réforme propose que la prestation de base pour un adulte soit de 6 000 \$, plus 3 031 \$ d'allocation unifiée pour une famille monoparentale avec un enfant (9 031 \$ au total). Dans ces deux scénarios, on constate un manque à gagner de près de 2 000 \$ par rapport aux dépenses minimums que ces familles ont à faire annuellement de l'aveu même du gouvernement. De plus, si le seuil de faible revenu de Statistiques Canada pour une famille des deux personnes est de 21 924 \$, on comprend mal que l'allocation unifiée commence à être récupérée à partir d'un revenu de 13 628 \$ (à raison de 50 cents par tranche de 1,00 \$ additionnelle) pour une famille monoparentale avec un enfant et qu'il n'en reste plus rien (sauf l'équivalent des allocations actuelles) dès que le revenu dépasse 19 428 \$.

Quant à la pension alimentaire pour enfants, le fait de pouvoir en conserver une partie est intéressant sauf que, dans le cadre de la réforme, elle est déductible des

revenus de travail. Or, le véritable enjeu ici est d'éliminer la pauvreté des enfants et la FAFMRQ est d'avis que les montants de pension alimentaire proposés restent en totalité aux enfants, que le parent gardien travaille ou non.

### Où s'en va la protection sociale?

Finalement, si les auteurs de la réforme disent vouloir faire de l'emploi l'instrument privilégié de la lutte à la pauvreté, il faut bien admettre qu'ils s'y prennent plutôt mal. Dans un contexte de chômage structurel important et d'un pouvoir politique de plus en plus contrôlé par l'économie, on peut douter de la bonne foi d'une réforme qui dit défendre des principes d'équité, d'égalité des chances et de réciprocité pour la protection sociale de sa population. En quoi cela est-il équitable de faire des économies sur le dos des plus pauvres alors que les milliards de profits de grandes entreprises profitent honnêtement d'abris fiscaux plus que généreux. La protection sociale, si elle doit continuer d'exister, devrait servir à protéger les individus des inepties créées par ces fameuses lois du marché de l'idéologie néo-libérale. Il est grand temps de « cesser de considérer la protection sociale comme devant servir seulement à combler les insuffisances temporaires du marché du travail, ensuite, mettre de côté l'hypothèse que le retour au plein emploi (...) est possible dans un avenir pas trop éloigné et, enfin, postuler que nos économies vont avoir besoin de moins de force de travail pour produire la richesse, que la relance de l'économie - si elle a lieu - ne sera pas créatrice d'emplois. Si tel est le cas, il nous faut penser la protection sociale sur des bases radicalement nouvelles. »<sup>3</sup>

1 La réforme de la sécurité du revenu un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi Document de consultation Gouvernement du Québec, Ministère de la Sécurité du revenu 1996, 94 pages, p 11

2 Mémoire de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec Présenté à la Commission parlementaire sur la réforme de la sécurité du revenu, janvier 1997, 15 pages, p 3  
3 Gilles Breton, "La protection sociale sert à se protéger du marché" In L'État aux orties Mondialisation de l'économie et rôle de l'État, Éditions Écosociété, Montréal, 1996, 282 pages, p 138

# Les gagnants et les perdants de la nouvelle politique familiale

Par Lorraine Desjardins, journaliste pigiste

Depuis les deux dernières décennies, le Québec s'est enorgueilli de ses nobles intentions de créer des conditions de vie toujours plus adéquates pour ses enfants. On se souvient du slogan «*Un Québec fou de ses enfants*» et il n'est pas sans rappeler celui qui prône en sous-titre de la nouvelle politique familiale «*Les enfants au coeur de nos choix*». Pourtant, certaines des dispositions prises dans la nouvelle politique familiale de Madame Marois sont loin de faire l'affaire de tout le monde. Bien que l'implantation progressive des maternelles à temps complet ait été accueillie assez positivement par la majorité (dans le pire des cas, à Montréal, jusqu'à 80% des enfants ont été inscrits par leurs parents pour la rentrée de 1997), il n'en demeure pas moins que l'ensemble des mesures proposées (les garderies étatisées et l'allocation unifiée) ne font pas automatiquement l'unanimité.

Encore une fois, ce qui semble provoquer le plus de controverse de la part des citoyennes et citoyens, c'est la dimen-

inconvenients pour d'autres. On a qu'à penser, par exemple, à ceux et celles qui, en déduisant leurs frais de garde de leurs impôts, pouvaient se prémunir d'un tarif de moins de 5\$. L'allocation unifiée est également amplement discutée puisque, sous des allures de résolution des iniquités entre les travailleurs à faible revenu et les prestataires de l'aide sociale, elle est calculée à partir de seuils beaucoup trop bas pour présenter un réel avantage.

## La politique familiale en bref...

Pour faire une histoire courte, les nouvelles dispositions de la politique familiale de Madame Marois comportent trois volets: l'allocation unifiée pour enfants, des services éducatifs et de garde à la petite enfance, et, finalement, un régime d'assurance parentale. Bien que ces mesures aient pour but principalement de favoriser le mieux-être des familles, en y regardant de plus près, ce ne sont pas la totalité d'entre elles qui ressortiront gagnantes des modifications qu'elles proposent. Nous essaierons ici de vous en livrer l'essentiel.

## L'allocation unifiée pour enfants

Tel que nous l'avons vu dans l'article sur la réforme de l'aide sociale, il s'agit d'une nouvelle aide financière regroupant en une seule allocation la portion de prestation d'aide sociale présentement versée au bénéfice des enfants ainsi que les autres allo-

cations d'aide aux familles (allocation familiale, allocation pour jeune enfant et allocation à la naissance du Québec). L'allocation unifiée entrera en vigueur, si tout se passe comme prévu, le 1<sup>er</sup> juillet 1997 et c'est la *Régie des rentes du Québec*

**L'allocation unifiée commence à être récupérée à partir de seuils de revenus trop bas pour qu'elle présente un avantage réel pour tous.**

sion d'ingérence gouvernementale dans la vie privée des gens. Qu'il s'agisse des maternelles à temps complet ou des services de garde à 5\$ par jour, les avantages qu'ils représentent pour certains sont expérimentés, à juste titre, comme des



(RRQ) qui sera chargée de son administration et de son versement mensuel.

Pour les travailleurs à faible revenu, cette nouvelle façon de faire peut paraître plus équitable puisque l'allocation unifiée s'ajoutera à leurs revenus de travail et ces parents auront droit au même traitement que ceux qui sont à l'aide sociale. Mais on ne doit toujours pas perdre de vue que l'objectif (à peine caché) de ces mesures est encore une fois de faire économiser de l'argent au gouvernement. Comme nous l'avons déjà souligné, l'allocation unifiée commence à être récupérée à partir de seuils de revenus trop bas pour qu'elle présente un avantage réel pour tous.

## Des services éducatifs et de garde à la petite enfance

On connaît déjà l'instauration, à partir de septembre 1997, des maternelles à temps complet pour les enfants de 5 ans. En plus de cela, la nouvelle politi-

que familiale propose d'instaurer, dès septembre également, des services de garde à 5 \$ par jour pour l'ensemble des enfants du Québec, en plus de services éducatifs gratuits pour les enfants de 4 ans de milieux défavorisés. Ce volet vient, encore une fois, s'arrimer aux mesures proposées par la réforme de la sécurité du revenu puisqu'il vise à permettre aux parents qui travaillent, étudient ou entreprennent un parcours d'insertion

## Il y a quelque chose de profondément dérangeant dans le fait de parler de performance et de rendement scolaire dans le cadre du discours néolibéral actuel.

de confier leurs enfants à des centres à la petite enfance qui prendront en charge leur éducation.

En principe, de tels services de garde sont une bonne chose puisqu'ils faciliteront le retour au travail des parents. Toutefois, ils compromettent un élément important des modalités de ce retour au travail et c'est dans la question du choix. La participation au parcours d'insertion proposé par la sécurité du revenu est prévue comme une mesure obligatoire et le choix des garderies ne sera pas davantage laissé libre aux parents. On peut également s'interroger sur les modalités

de fonctionnement que prendront la gestion de ces services de garde: pour y avoir droit, le parent devra-t-il présenter une attestation à l'effet qu'il occupe bel et bien un emploi ou qu'il est de retour aux études? Avec la lenteur habituelle de la bureaucratie, ça risque d'être assez difficile à gérer dans les situations d'urgences où une mère se trouve un emploi qu'elle doit occuper dès le lendemain matin.

Certains parents s'interrogent également sur l'opinion qu'a le gouvernement de leurs capacités d'assumer eux-mêmes adéquatement l'éducation de leurs enfants. Le discours légitimant la mise en place des services éducatifs et des services de garde semble un peu trop souvent s'appuyer sur le fait qu'ils permettront davantage aux enfants d'atteindre

des niveaux de performance scolaire supérieurs à ceux qu'ils connaissent présentement. Or, il y a quelque chose de profondément dérangeant dans le fait de parler de performance et de rendement scolaire dans le cadre du discours néolibéral actuel. C'est comme si les citoyennes et citoyens devaient, dès leur plus jeune âge, être mis au service de la compétitivité du Québec sur le plan de la mondialisation. On doit à tout prix prévenir le décrochage scolaire, non pas parce qu'il empêche les gens d'accéder à un avenir meilleur, mais parce qu'il empêche le Québec de compétitionner, dans les secteurs de pointe, avec les autres pays industrialisés.

### Le régime d'assurance parentale

Finalement, le régime d'assurance parentale permettra d'assurer le maintien de 75% du revenu net pour permettre aux parents, qui doivent s'occuper d'un nouveau né ou qui viennent d'adopter un enfant, de prendre congé de leurs occupations professionnelles. La date d'entrée en vigueur de ce régime est prévue pour janvier 1998 et couvrira même les travailleurs et travailleuses autonomes. Le congé de maternité sera de 18 semaines pour toutes les travailleuses ayant gagné au moins 2 000 \$ dans les 52 semaines précédentes, le congé parental sera de 7 semaines et pourra être partagé entre le père et la mère et le nouveau congé de paternité sera de 5 semaines, indemnisé sur la base des revenus du père.

Certains aspects de cette politique familiale font sens et d'autres beaucoup moins. Il reste à souhaiter que l'instauration des mesures qu'elle prévoit se fera dans le respect des besoins de tous et de toutes. Pour citer André Lareau, professeur à la Faculté de droit de l'université Laval: « Le Québec s'est toujours donné comme mission de supporter les familles. Avec ce programme qui constitue davantage une réforme maquillée de l'aide sociale, il baisse les bras et augmente substantiellement le fardeau fiscal des familles à revenu modeste et moyen. De plus, l'État s'ingère dans la vie des citoyens en leur imposant des garderies d'État. (...) À quand l'étatisation des épiceries? »

# BULLETIN DE LIAISON

## Abonnez-vous au Bulletin de liaison

15. \$ pour trois parutions, incluant les frais de poste et les taxes

Nom: \_\_\_\_\_

Organisme: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_ Tél.: \_\_\_\_\_

Veillez envoyer votre chèque ou mandat poste à l'ordre de la FAFMRQ à:  
FAFMRQ  
8059, St-Michel  
Montréal, Qc  
H1Z 3C9

# L'assurance-médicaments: la pilule est toujours aussi dure à avaler!

Par Marie Pelchat, Coalition Solidarité Santé

Si l'instauration d'un régime d'assurance-médicaments au Québec était souhaitable pour le 1,5 million de personnes au Québec qui n'avaient pas accès à de telles assurances, on peut dire que dans l'assurance-

leur médication et leur épicerie.

Les nouveautés (bien que prévisibles puisque la *Coalition Solidarité Santé* et plusieurs de ses membres avaient fait des sorties de presse préventives en novembre et décembre derniers):

**Pour Monsieur Rochon, l'économie de 200 millions valait bien qu'on en sacrifie quelques-uns sur l'autel de l'équilibre financier et qu'on écorche au passage les principes d'équité et de confidentialité.**

médicaments concoctée par le Parti Québécois pour économiser, ça va de travers!

Les citoyennes et les citoyens n'y comprennent pas grand-chose, les pharmaciens sont las d'expliquer, des personnes assistées sociales ou âgées n'ont pas les moyens d'assumer le co-paiement qu'on leur réclame. Ça, vous le savez probablement. Ce que vous avez probablement moins, c'est l'impact de l'entrée en vigueur de la deuxième phase du régime d'assurance-médicaments pour toutes les citoyennes et tous les citoyens qui n'étaient pas couverts au premier août dernier.

## Constantes et nouveautés

Les constantes d'abord: les citoyennes et les citoyens n'y comprennent pas grand-chose, le gouvernement est toujours aussi avare d'informations, les pharmaciens sont toujours las, des personnes doivent toujours choisir entre

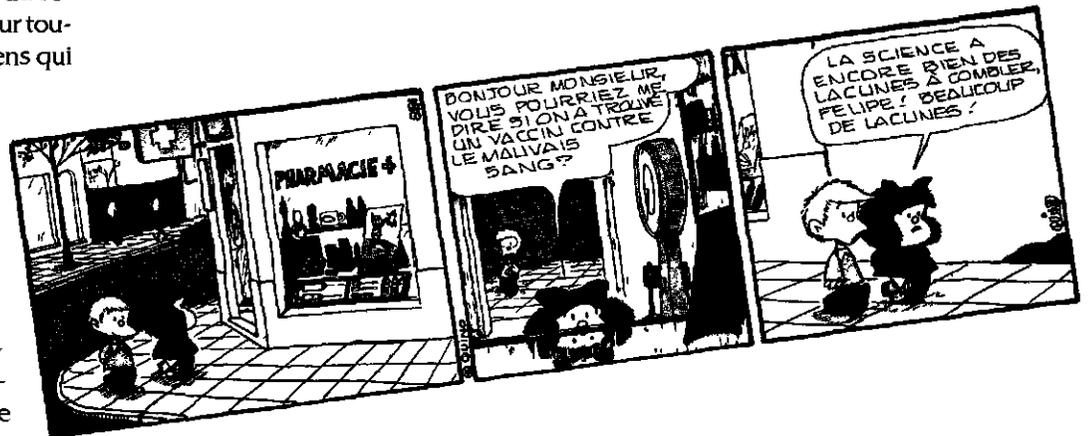
- Les personnes atteintes d'une maladie chronique et bénéficiant d'assurances collectives ne reçoivent plus gratuitement leurs médicaments par le biais des hôpitaux et doivent payer d'abord des montants faramineux pour se faire rembourser ensuite (plusieurs centaines de dollars pour une personne atteinte de fibrose kystique, du SIDA ou d'un cancer).

L'entrée en vigueur de l'assurance-médicaments a effectivement sonné le glas de la circulaire *Malades sur pied* et de la circulaire *SIDA*.

- Les personnes habitant le Québec mais travaillant dans la fonction publique fédérale ne sont pas couvertes par le régime québécois. Dans leur cas, la limite de paiement annuelle n'est pas de 750 \$ mais peut être de plusieurs milliers si un membre de la famille est atteint d'une maladie chronique.

- Les personnes qui bénéficiaient d'une assurance collective se sont retrouvées dans l'obligation de prendre la protection familiale même si cela signifie une hausse de prime considérable qu'elles ne pouvaient pas payer. En effet, les conjoint(e)s ne peuvent s'inscrire sur une base individuelle à la RAMQ. Profitant de la situation, les compagnies privées se sont bien gardées d'offrir la possibilité de ne prendre que l'assurance-médicaments. Le kit vient complet: chambre semi-privée, assurances hors-Québec, assurance dentaire s'il y a lieu.
- Des travailleuses et travailleurs de la fonction publique québécoise, sur appel, à temps partiel, surnuméraires, dont le revenu est comparable à une personne âgée avec le supplément de revenu en partie (environ 15 000 \$) assument à même leur paye une prime annuelle deux ou trois fois supérieure à ce qui leur en coûterait si elles étaient assurées par la RAMQ.
- Des personnes atteintes de maladies comme le SIDA doivent déposer à leur employeur leur facture de médicaments et ce, même si cela signifie un bris de confidentialité évident.

(suite en page 11)



# Réforme de l'assurance-chômage

Par Michel Côté, Coordonnateur du Mouvement Action-Chômage de Longueuil

Le régime d'assurance-chômage a subi, au cours des derniers mois, une transformation fondamentale. La conversion de la Loi sur l'assurance-chômage en celle de la Loi sur l'assurance-emploi a fait passer la notion de semaine assurable (15 heures de travail chez un même employeur ou 150,00 \$ de gains) à celle d'heures assurables. Donc, dorénavant, on ne parle plus de semaines mais d'heures assurables et tous les revenus d'emploi à partir du premier dollar seront comptabilisés. Par contre, les personnes ayant un revenu annuel inférieur à 2 000 \$ se verront rembourser leurs cotisations.

## Les méthodes de calcul

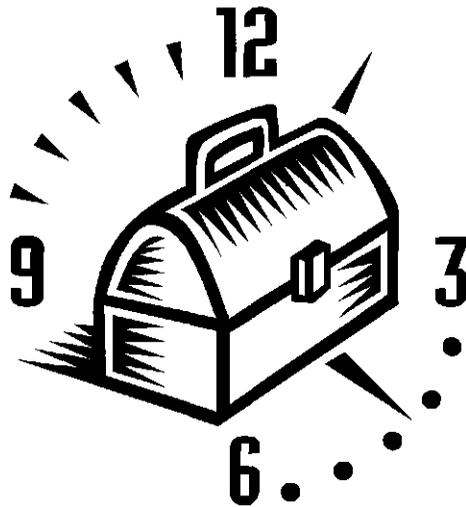
Pour les années 1997 à 2000, le maximum de la rémunération annuelle assurable a été fixé à 39 000 \$. La rémunération hebdomadaire assurable maximale est donc de 750 \$. Un prestataire pourra donc recevoir une prestation de 413 \$, soit 55% de 750 \$. Les nouveaux arrivants, ceux qui présentent une première demande ou ceux ayant été absents du marché du travail pour une durée de deux ans et plus, devront effectuer 910 heures de travail afin de pouvoir se qualifier à des prestations d'assu-

---

**Alors qu'auparavant un chômeur pouvait recevoir jusqu'à 50 semaines de prestations, avec la nouvelle loi il ne pourra recevoir qu'un maximum de 45 semaines.**

---

rance-emploi. Les autres prestataires quant à eux devront avoir travaillé entre 420 et 700 heures, selon le taux de chômage de leur région. Pour ceux et celles qui désireront se qualifier à des prestations spéciales, ils devront avoir travaillé un minimum de 700 heures.



Cette réforme a également affecté la période pendant laquelle un prestataire peut recevoir des prestations d'assurance-emploi. Alors qu'auparavant il pouvait recevoir jusqu'à 50 semaines de prestations, avec la nouvelle loi il ne pourra recevoir qu'un maximum de 45 semaines. En plus de couper dans la durée des prestations, depuis juillet 1996, la loi a introduit un nouveau concept; celui de la « règle d'intensité ». Cette modification aura comme effet de réduire le taux de prestations des personnes qui auront recours fréquemment à l'assurance-emploi. Pour chaque tranche de 20 semaines de prestations touchées au cours des 260 dernières semaines, un prestataire verra son taux de prestation initial de 55% diminué de 1%. La réduction maximale est de 5%.

Donc, si vous avez reçu 21 semaines de prestations au cours des 5 dernières années, le taux de prestation de votre prochaine demande sera de 54%. Il ne sera plus que de 53% si vous avez reçu 41 semaines, etc., jusqu'à un minimum de 50%. Il est à noter, cependant, que les prestations spéciales ne seront pas comptabilisées aux fins de la règle d'intensité. Cette règle ne s'appliquera pas non plus

aux prestataires admissibles au supplément familial.

## Quelques exemples

La méthode de calcul qui détermine le montant des prestations hebdomadaires que touchera un prestataire a également été modifiée. Dorénavant, on ne retiendra aux fins de ce calcul que la rémunération touchée durant la période de base, c'est-à-dire, une période d'au plus 26 semaines se terminant avec le dernier jour de travail. Afin d'illustrer ces propos, voici quelques exemples. Vous avez travaillé 26 semaines consécutives et gagné 500 \$ par semaine. On calculera vos gains ainsi:  $13\ 000 \$ \div 26 = 500 \$ \times 55\% = 275 \$$  en prestations hebdomadaires. Si par contre durant cette période vous n'avez travaillé qu'une seule semaine et gagné 500 \$, avec un taux de chômage de 10,8%, on calculera le montant de vos prestations de la manière suivante:  $500 \$ - 17 = 29 \$ \times 55\% = 16 \$$  en prestations hebdomadaires.

Plusieurs autres points ont été touchés par la réforme. Afin de comprendre les implications des ces modifications et éviter des erreurs coûteuses, il serait souhaitable que vous consultiez un *Mouvement Action-Chômage*. Tous offrent un service d'information et peuvent vous indiquer vos droits et recours en ce qui concerne la Loi sur l'assurance-emploi.

## Note de la rédaction:

On peut facilement imaginer que de plus en plus de gens devront avoir recours à l'aide sociale pour compenser l'insuffisance de revenus causée par le calcul de leurs prestations et les autres mesures de la nouvelle Loi de l'assurance-emploi. L'assurance-emploi a beau relever du fédéral, le gouvernement Chrétien n'est pas la seule instance, ces temps-ci, à avoir tendance à procéder en catimini dans la mise en pratique de ses lois. La réforme de la sécurité du revenu, bien qu'ayant été reportée à l'automne par Madame Harel, semble vouloir entrer en application par la voie de règlements. De plus, on peut mal s'expliquer la légitimité d'une série de coupures aussi sévères dans les prestations des chômeurs alors que des surplus impressionnants de la caisse d'assurance-emploi ont été annoncés au dernier budget.

# La justice au Québec : accès interdit ... ou presque !

Par Jean-Claude Dubreuil, Conseiller syndical CSN

**A**voir un droit est une chose, l'exercer est autre chose.  
M<sup>e</sup> Daniel Jacoby, Protecteur du citoyen

C'est en 1972 que le gouvernement du Québec vote la Loi sur l'aide juridique. Le principe qui guide alors le législateur est le suivant: accorder l'aide juridique à toute personne qui n'a pas les ressources suffisantes pour exercer un droit sans se priver des moyens nécessaires à sa subsistance. Près du quart de la population québécoise avait alors accès aux services dispensés par le régime d'aide juridique. Un quart de siècle plus tard, la clientèle accessible a radicalement fondu, diminuant à environ 10% de la population. Du moins pour le volet gratuit du régime. Tellement fondu que ce ne sont pratiquement que les personnes assistées sociales qui peuvent en bénéficier.

## Des seuils d'admissibilité trop bas

La raison principale de l'effritement du régime d'aide juridique ? Les seuils d'admissibilité à l'aide juridique n'ont fait l'objet d'aucune forme d'indexation depuis 1985. Et c'est ainsi que le seuil actuel, pour l'obtention de services gratuits,

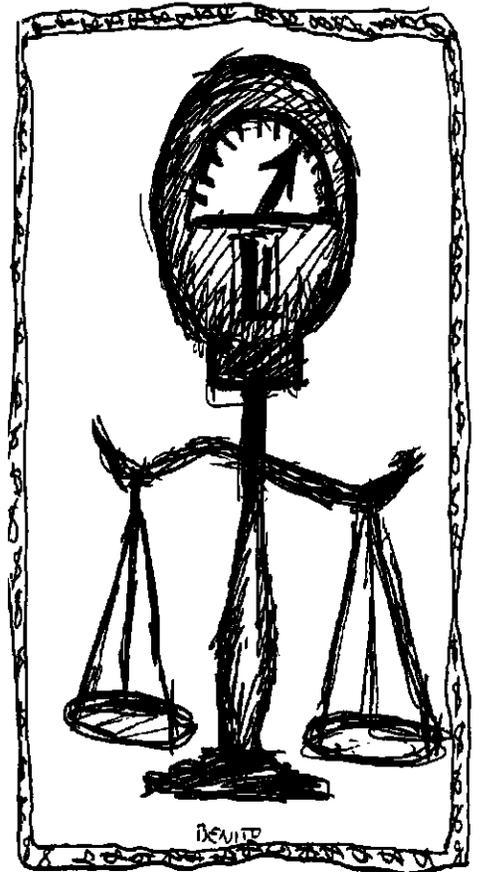
sonne seule qui travaille une semaine de 25 heures au salaire minimum ne peut bénéficier des services gratuits d'aide juridique. Quant à une famille monoparentale avec deux enfants, les seuils d'admissibilité pour le volet gratuit du régime sont passés en septembre 1996 de 230 \$ à 288 \$ bruts par semaine. Donc bien en deçà du seuil de pauvreté ...

## Volet contributif

Autre élément de la réforme ... ou contre-réforme du ministre Bégin est l'ajout d'un volet contributif pour les personnes dont les revenus dépassent les seuils d'admissibilité. C'est ainsi que la même personne seule avec deux dépendants dont les revenus dépassent 288 \$ par semaine mais n'excèdent pas 410 \$ par semaine devront payer une contribution variant de 100 \$ à 800 \$, en fonction du revenu et du type de services requis. Il s'agit dans les faits d'une tarification progressive dont l'ampleur dépasse largement les possibilités de payer des gens visés. Déjà les avocats et avocates qui acceptent des mandats de l'aide juridique sont aux prises avec des problèmes de mauvaises créances. De telles contributions exigées à des personnes vivant près ou sous le seuil de pauvreté ne favorisent en rien une meilleure accessibilité au système d'aide juridique. Et le ministre de la Justice qui se vante d'avoir fait une réforme qui rend plus accessible l'aide juridique aux personnes démunies ...

## Une couverture amputée

Les modifications apportées par la loi 20 diminuent substantiellement la couverture des services garantis par l'aide juridique. Ainsi les personnes accusées d'un acte criminel poursuivies en vertu d'une procédure



sommaire et dont la sentence présumée ne sera pas l'emprisonnement, seront dorénavant privées de l'aide juridique, peu importe leur situation économique. Rappelons que la plupart de ces accusations ont trait à des méfaits mineurs. Il ne s'agit pas des caïds de la drogue. Il est à prévoir qu'une bonne partie de ces personnes démunies devront désormais se représenter seules, même si cela pourrait entraîner l'existence d'un casier judiciaire. Quant aux affaires en matière de droit familial et de protection de la jeunesse, elles jouissent de la même couverture qu'avant l'adoption de la loi 20. Pour les autres domaines du droit civil, les restrictions sont nombreuses et importantes.

**Contrairement aux engagements du ministre Bégin, le nombre de personnes exclues ou refusées à l'aide juridique en raison de leur niveau de revenu a augmenté.**

se situe à 170 \$ bruts par semaine pour une personne seule. La réforme entreprise en 1996 par le ministre Bégin a maintenu ce seuil. Ce qui fait qu'une per-

Sous prétexte de compressions budgétaires et d'assainissement des finances publiques, la réforme de l'aide juridique ne fait qu'accentuer l'exclusion déjà patente d'une partie importante de la population. Les familles monoparentales à faible revenu, contrairement aux propos du ministre Bégin, ne bénéficient aucunement des modifications apportées au régime d'aide juridique. Bien au contraire. Les coupures de services et l'introduction d'un volet contributif le démontrent amplement.

### Six mois après : un premier bilan

Qu'en est-il de la réforme de l'aide juridique six mois après son adoption ? Force est de constater que les sombres prévisions de la *Coalition pour le maintien des services de l'aide juridique* se sont avérées fondées, les reculs appréhendés se sont concrétisés. Dès décembre 1996, la *Coalition*, à l'occasion d'une conférence de presse, dénonçait les effets néfastes des modifications apportées

au régime d'aide juridique. Des services essentiels, comme le droit carcéral, le droit du travail et du logement, la plupart des infractions pénales, etc., ne sont plus couverts. Contrairement aux engagements du ministre Bégin, le nombre de personnes exclues ou refusées à l'aide juridique en raison de leur niveau de revenu a substantiellement augmenté. Depuis la réforme, les requérants à l'aide juridique sont soumis à des enquêtes tatillonnes, à des exigences bureaucratiques impossibles à remplir. Les économies générées par la réforme sont plus importantes que prévues et le ministre Bégin devrait récolter une bonne note de son collègue du Conseil du trésor. Certainement pas des mains de la population dans le besoin ...

Monsieur Dubreuil est aussi membre de la coordination de la *Coalition pour le maintien des services de l'aide juridique*

### L'assurance-médicaments...

(suite de la page 8)

#### Le danger croît avec l'usage

À l'usage, la liste des doléances s'allonge régulièrement. Des milliers de personnes se sont appauvries. D'autres risquent la stigmatisation. Et jusqu'à maintenant, le gouvernement québécois est demeuré insensible aux grandes iniquités qu'il a lui-même provoquées en refusant de considérer les nombreuses mises en garde qui lui avaient pourtant été faites. C'est à croire que pour Monsieur Rochon, l'économie de 200 millions valait bien qu'on en sacrifie quelques-uns sur l'autel de l'équilibre financier et qu'on écorche au passage les principes d'équité et de confidentialité pourtant chers à ceux et celles qui se prétendent de la social-démocratie.

La Régie de l'assurance-maladie accepte parfois d'être le médiateur entre une compagnie d'assurance et un(e) assuré(e), mais les démarches sont laborieuses pour les personnes et les résultats incertains. On tente de régler individuellement un problème collectif. Trouvez l'erreur!

Pendant ce temps, une bonne part de la population a l'impression d'avoir été flouée. Il faut aujourd'hui se redonner un droit de cité. Les députés doivent systématiquement recevoir les plaintes des citoyennes et des citoyens. Ce sont eux qui l'ont votée cette Loi 33. La Régie de l'assurance-maladie, bien qu'elle ne s'en vante pas, a un service de plaintes sur l'assurance-médicaments. Enfin, en ultime recours, vous pouvez vous adresser au bureau du Protecteur du citoyen qui a déjà reçu plus de 680 plaintes. On disait à l'époque « le silence des femmes fait la force des hommes ». Cela est toujours vrai comme il est toujours vrai que le silence des citoyennes et des citoyens fait la force du gouvernement.



# Supportez nos efforts...

## en achetant un espace publicitaire dans notre bulletin

Table des tarifs

Format carte d'affaire: 25,00 \$

1/4 de page: 50,00 \$

1/2 page: 100,00 \$

1 page: 200,00 \$

# Reconfiguration du réseau et organismes communautaires: Ça sent le tiers monde!

par Luc Ferland, organisateur communautaire (Lanaudière)

**L**es preuves de la richesse et de l'importance des organismes communautaires, tant au niveau de la qualité des services qu'ils rendent, qu'au niveau de l'équilibre et de la cohérence qu'ils aident à maintenir dans le réseau de la santé et des services sociaux, ne sont plus à faire. De leur reconnaissance légale dans la loi

La règle que l'on semble alors appliquer équivaut au partenariat entre pays riches et pays pauvres où les plus pauvres sont oubliés et où, de loin, les besoins, la stabilité, le développement et les choix des pays riches passent les premiers. Le réseau comble ses lacunes, soit en orientant les mandats déjà existants des organismes communautaires, soit en leur confiant de nouveaux mandats, tout en affirmant leur grande autonomie et leur grande liberté d'orientation.

Bien sûr, on annonce quelques argents supplémentaires, mais qui sont priorités? Ceux qui reçoivent déjà les plus grosses subventions et qui par le fait même remplissent

déjà, obligations obligent, les mandats qu'on veut leur voir réaliser; des genres des mini-établissements à budget restreint. Ça les rend plus dociles aux orientations qu'on veut bien leur faire prendre. Vive le partenariat, la concertation, en autant qu'elle se fait dans la ligne de pensée des orientations qu'on veut bien leur donner pour combler les failles du système. Les plus proches des besoins réels de la communauté sont les plus menacés et pratiquement quasi-abandonnés. À aucun moment il n'est fait mention dans les documents sur la reconfiguration de leur besoin de support nécessaire pour assurer leur survie.

## Un virage à questionner

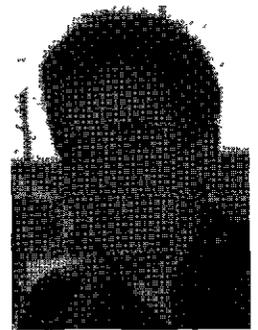
C'est une méconnaissance sans borne des dynamismes du tissu communautaire, des initiatives et de l'entraide qui s'y vivent: les acteurs du réseau de la santé sont-ils tellement pris dans les luttes intestinales de politicaille et de rapports de force

qu'ils en oublient cette réalité? Chose certaine, ils n'ont pas trouvé de formule pour capitaliser sur les dimensions de base de l'entraide: la spontanéité, la gratuité, la créativité et le respect n'y ont pas leur place. Sous prétexte de grandes planifications d'ensemble a lieu une sorte de génocide de l'initiative communautaire et de la créativité collective.

On parle de changements, d'un grand virage, mais il n'y a rien de nouveau dans cette façon de faire. Une occasion unique est ratée de renforcer le tissu communautaire dans sa souche, à la lueur des multiples initiatives et potentialités qui s'en dégagent. Les plus faibles sont maintenus dans une situation encore plus fragile, avec une corvée encore plus grande à faire et pratiquement aucun budget supplémentaire pour assurer leur survivance; et ce malgré toute la qualité des services et de l'entraide qu'ils apportent et qu'on ose leur reconnaître de façon honorifique.

Un virage enclenché trop rapidement et qui est pris en fonction de l'automobile plutôt qu'en fonction de la route et des dangers qui s'y trouvent, ne présente-t-il pas un grand risque de capotage?

La richesse du discours soutient-elle une pauvreté dans les faits?



Luc Ferland

## Sous prétexte de grandes planifications d'ensemble a lieu une sorte de génocide de l'initiative communautaire et de la créativité collective.

120 qui était identifiée comme un pas important par plusieurs, les voilà maintenant qu'ils occupent une place prioritaire dans tous les discours de mise en oeuvre des programmes élaborés par la Régie régionale. Ça sent le tiers monde!

## Survivre

Notre situation financière au Québec nous oblige peut-être à un virage *obligatoire* et la haute technologie moderne apporte peut-être des changements significatifs dans les modalités d'intervention. Bravo! Mais l'investissement qui en découle en terme de mandats confiés aux organismes communautaires, lui, ne relève pas du haut domaine scientifique mais de la volonté des administrateurs du réseau, des choix de nos politiciens. Les tenants de la haute technologie y trouvent leur compte, mais les organismes communautaires reçoivent la facture qui compromet leur existence et leur mission première.

# Le vieux conte ennuyant

par Muriel Ménard, présidente de la Table régionale des Organismes familiaux de Lanaudière

Lorsque l'on milite pour une cause depuis plusieurs années, trop souvent on en arrive à penser que notre histoire est bien connue. Est-ce vraiment le cas? Permettez-moi de vous raconter, encore une fois, l'histoire des organismes familiaux...

L'histoire a débuté dans une contrée appelée Québec, plus précisément dans la région de Lanaudière, à l'époque des années 1991 où le royaume était dirigé par l'empereur Robert Bourrassa. À cette époque, c'était bien connu, plusieurs groupes se réunissaient pour travailler auprès des femmes, des jeunes et des gens du troisième âge. Toutefois, certains groupes moins bien connus, travaillaient auprès des familles « Multi-clientèles » comme on les appelait au Ministère de la Santé et des Services « royaux ». Un genre de fourre-tout! Dans les coffres de l'empereur, il n'y avait pas beaucoup d'or pour ces inconnus qui faisaient on ne savait trop quoi...

Dans Lanaudière, certains sujets décidèrent de réagir et se réunirent sous la bannière TROFL. Le Québec fou de ses enfants, il était temps d'y voir. Quelle aventure! D'abord, il y eut un long courner avec l'archiduchesse Violette Trépanier qui était la personne désignée par l'empereur pour s'occuper des fa-



« ... Je suis sensible au dévouement des personnes qui, bénévolement, accordent de leur temps, de leurs énergies, et bien souvent de leur argent pour venir en aide à leurs semblables. Les organismes communautaires se distinguent d'ailleurs par le nombre de leurs travailleurs bénévoles. Cependant, il faut aussi reconnaître que, pour être efficaces, ces organismes requièrent le plus souvent des structures d'encadrement puisque certains d'entre eux fonctionnent à plein temps.

...Je crois sincèrement qu'à l'aube de l'Année internationale de la famille, il serait opportun de mettre sur pied un comité où les organismes familiaux seraient représentés pour étudier la possibilité d'instaurer une catégorie " famille " au sein du Programme de soutien financier aux organismes communautaires de votre ministère; établir les critères permettant de déterminer l'admissibilité des organismes à cette catégorie; évaluer la nécessité d'augmenter l'enveloppe budgétaire consacrée au financement des organismes familiaux.

Il me paraît essentiel que ces travaux se déroulent préalablement au transfert des budgets du programme SOC aux Régies régionales afin de s'assurer qu'il existe une reconnaissance de la spécificité des organismes familiaux parmi tous les autres organismes communautaires au sein des Régies.. »

Tout le monde s'agitait dans le royaume et criait à qui mieux mieux l'im-

portance de la famille et combien il fallait prendre soin de nos enfants. Nous étions à l'aube de l'Année internationale de la famille. Il y avait également, dans Lanaudière, six preux chevaliers dont cinq étaient dans ce qu'on appelait l'opposition. Vous vous doutez bien que ces chevaliers avaient bien compris les difficultés des organismes familiaux. Par courrier, chacun nous en faisait part. Le célèbre chevalier Parizeau, entre autre, nous livrait le 12 novembre 1993, le message suivant:

« ... Je trouve déplorable, tout comme vous, que nous en soyons encore à tenter de faire reconnaître les organismes communautaires intervenant auprès de la famille. Vous pouvez donc compter sur mon appui dans votre démarche auprès du gouvernement pour obtenir un cadre général de financement. »

Puis, l'empereur Bourrassa fut destitué, le chevalier Parizeau fut nommé empereur, mais, malheureusement il oublia sa parole, comme plusieurs autres d'ailleurs... Le courrier fut interrompu: l'empereur était trop occupé et sa cour également. Les coffres étaient de plus en plus vides paraît-il, et l'empereur délégua le prince « qu'on sort » Jean Rochon pour faire le tour du royaume. Il nous parla de virage ambulatoire, de plan de transformation, de réallocation à des ressources plus légères qui coûteraient moins d'écus. De quoi nourrir nos espérances. Mais aujourd'hui, les coffres sont toujours aussi vides. Le resteront-ils encore longtemps?

Baucoup d'efforts ont été mis depuis plusieurs années et il est important de ne pas abandonner tant et aussi longtemps qu'on ne nous aura pas compris! Les organismes familiaux demeurent en situation de grande fragilité, leur survie est toujours aussi menacée à une époque où les ressources sont de plus en plus rares. Mon message se veut donc un rappel de la solidarité dont nous avons besoin pour soutenir le dynamisme et la reconnaissance du mouvement communautaire familial dans Lanaudière.

## Les organismes familiaux demeurent en situation de grande fragilité, leur survie est toujours aussi menacée.

milles ayant, semblait-il, une place très importante dans le royaume. Le courrier fut long et fastidieux; les chevaliers rencontraient beaucoup d'obstacles sur leur parcours. Après plusieurs mois de route entre Québec et Lanaudière, l'archiduchesse a finalement compris. À son tour, le 28 octobre 1993, elle envoya porter une missive au grand duc Marc-Yvan Côté, dont je vous livre l'essentiel:

# Les coupures c'est criminel, qu'on se le dise!

Par Danielle Wolfe, coordonnatrice à Re-Nou-Vie

**D**e nos jours, il est difficile de parler de programmes sociaux sans penser au mot déficit. Ce mot à la mode revient constamment dans la bouche de nos dirigeants afin de justifier les transformations (synonymes de coupures) des programmes sociaux. Peu nombreuses sont les personnes - parce qu'à l'opposé du discours dominant - qui parlent des coûts supplémentaires qu'apportent les coupures: coûts d'hospitali-

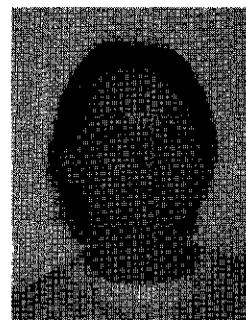
sation, de médication (lorsqu'on a les moyens de payer la franchise), de placements d'enfants, etc. Le filet social que s'est donné notre société est de plus en plus troué et les coupures touchent les plus démunis. Les pauvres sont tellement marginalisés qu'ils en viennent à intégrer ce discours et admettent qu'ils sont responsables de leur état. Il est plus que temps qu'on change ce fichu discours dominant qui empoisonne la vie de trop de gens.

Que dire aussi de l'assurance-emploi, une nouvelle appellation pour ne pas être négatif en parlant chômage, comme si le fait de parler « emploi » fera en sorte qu'il s'en créera en claquant des doigts. On en profite pour faire miroiter que les heures travaillées seront plus payantes qu'avant. Et on ose nous dire que la caisse d'assurance-chômage est en surplus! Toutes les statistiques sont pourtant unanimes: les nouveaux emplois sont des emplois précaires et nul besoin de rajouter que les femmes et les jeunes paient très cher cette facture.

Quant à l'aide sociale, cette option de dernier recours, si on en croit le discours dominant les travailleurs et travailleuses sont fous de ne pas envier cette manne, comme si c'était un idéal à atteindre! Dans les derniers mois, on n'a fait qu'amputer dans ce programme et, pire encore, on nourrit le préjugé que ceux et celles qui en bénéficient ne veulent pas travailler et que c'est pour ça qu'il y a tant de monde sur l'aide sociale. Dans le livre vert de la ministre Harel, on s'apprête une fois de plus à taper sur la tête des plus pauvres. En rendant la participation au parcours d'insertion obligatoire, le gouvernement individualise le problème pour se donner le droit et les moyens de couper encore plus le chèque de ceux et celles qui refuseront d'y participer.

Plusieurs pensent que le fait d'écraser les petits en donnera plus à la classe moyenne. Combien d'individus de cette classe moyenne ont bénéficié réellement

de toutes les coupures dans les programmes sociaux? La réponse: AUCUNE. Les gouvernements sont moins enclins à taper sur les plus gros qui font des milliards de profits en mettant à pieds des milliers de travailleuses et travailleurs. Je parle ici, entre autres, des institutions financières qui, avec le sourire aux lèvres, annoncent des montants de profits que je



Danielle Wolfe

**Les nouveaux emplois sont des emplois précaires et nul besoin de rajouter que les femmes et les jeunes paient très cher cette facture.**

Et qui sort perdant là-dedans?

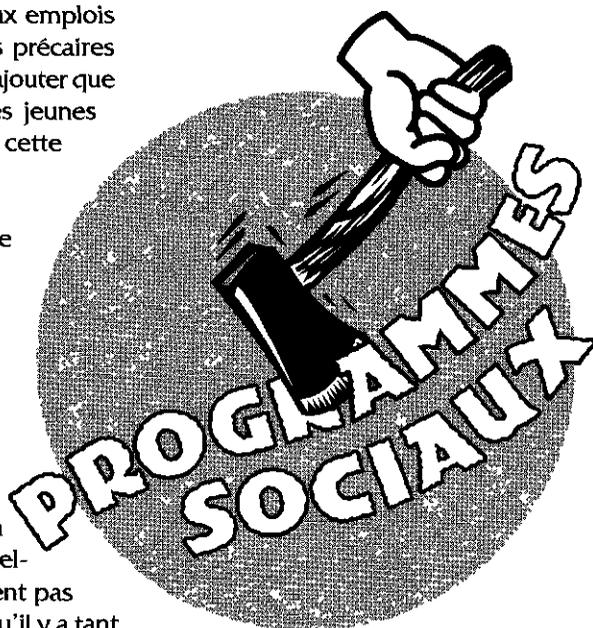
L'assurance-médicaments, qui se devait d'être un plus pour les travailleuses et travailleurs à faible revenu, apparaît aujourd'hui comme une catastrophe pour plusieurs d'entre eux et plus encore pour les personnes assistées sociales (particulièrement les familles monoparentales et les personnes âgées). Ces derniers jours, les médecins parlent des maladies contagieuses qui refont surface. Beau tableau! On parle de ces pays dits " sous-développés " où les gens meurent comme des mouches à cause d'épidémies de toutes sortes, mais que dire de notre beau grand

n'arriverais pas à écrire tellement il y a de zéros avant le point. C'est à croire que les zéros réunis mènent le monde et la pauvreté.

**Faire toujours plus avec moins**

Parlons maintenant de l'argent que les gouvernements injectent au compte-gouttes dans les organismes communautaires. On coupe les chèques d'aide sociale et d'assurance-chômage (oups! d'assurance-emploi), on augmente le

(suite en page 18)



# Payer le loyer ou ... manger!!!

Par Huguette Lucas, FRAPRU

**R**evenu de 800 \$ par mois, loyer de 468 \$ par mois, les 332 \$ qui restent (soit moins de 80 \$ par semaine) pour la nourriture, les vêtements, le téléphone, le transport et les loisirs. Est-ce là le scénario d'un mauvais film d'horreur? Non! Il s'agit d'une réalité toute proche de nous, celle d'une famille monoparentale avec un enfant vivant de l'aide sociale.

## Cette mesure enlève aux familles assistées sociales le seul choix qui leur reste; celui de retarder le paiement du loyer pour arriver à se nourrir.

468 \$ par mois, c'est le loyer moyen payé par une famille monoparentale avec un enfant, selon les chiffres mêmes d'un sondage du Ministère de la Sécurité du revenu. Si on regarde la situation des travailleurs et travailleuses au salaire minimum, elle n'est pas beaucoup plus rose. Pour un salaire de 1 000 \$ ou moins par mois (pour un adulte), les dépenses de loyers sont semblables et il faut y ajouter des dépenses liées au travail. Au Québec, près de 200 000 ménages payent plus de 50% de leurs revenus pour se loger. Lorsque les loyers sont inférieurs, la plupart du temps ils sont insalubres ou difficiles à chauffer, ce qui affecte directement la santé des enfants.

Payer le loyer ou manger, voilà où en sont rendues bon nombre de familles à faible revenu. Les banques alimentaires suffisent à peine à répondre à la demande grandissante. Les causes de non-paiement du loyer à la Régie du logement sont passées de 13,6% en 1981, à 45,2% en 1994. Comme on peut le constater, toutes les difficultés viennent du fait que la pauvreté ne cesse de croître et que les gens ne sont plus capables de payer des loyers trop élevés pour leurs revenus.

### Les solutions de Mme Harel: de nouvelles coupures

Pourtant, dans la réforme de la sécurité du revenu que propose Mme Harel, les solutions envisagées pour résoudre le problème de non-paiement du loyer des personnes assistées sociales ne tiennent aucunement compte de la situation des locataires, mais seulement de celles des propriétaires. En effet, Mme Harel propose que le ministère de la Sécurité du revenu verse directement au propriétaire la partie du chèque d'aide sociale allouée au logement, lorsque la Régie du logement le lui aura ordonné. Ce montant est de 325 \$ pour une personne seule, 396 \$ pour deux personnes, 446 \$ pour trois et 484 \$ pour quatre personnes et plus. Cette mesure enlève aux familles assistées sociales le seul choix qui leur reste; celui de retarder le paiement du loyer pour arriver à se nourrir. Les autres mesures présentées dans le livre vert annoncent de nouvelles coupures à l'aide sociale alors que, depuis 1995, les familles prestataires de la Sécurité du revenu ont vu leurs prestations qui se situaient entre 800 \$ et 1 000 \$ fondre de 100 \$ à 150 \$ par mois, par toutes sortes d'autres mesures.

### Les véritables solutions: répondre aux besoins

Pourtant, ce dont les familles ont besoin c'est davantage d'une hausse de leurs prestations ainsi que l'abolition de la coupure de 104 \$ pour le partage de logement. Ce dont ont besoin les familles à faible revenu mal logées au Québec, ce sont de nouveaux logements sociaux (lo-

gements à loyer modique, coopératives d'habitation et logements sans but lucratif). C'est ce que demande le *Front d'action populaire en réaménagement urbain*, le *FRAPRU*, dans son mémoire présenté le 12 mars à la Commission parlementaire sur la réforme de la sécurité du revenu. Le *FRAPRU* demande aussi la réalisation massive de nouveaux logements sociaux et que le gouvernement respecte au moins l'engagement qu'il a pris, lors du Sommet socio-économique d'octobre 1996, de créer 1 700 nouveaux logements sociaux. Rien jusqu'ici n'a laissé voir quand et comment ces logements seraient concrètement mis en oeuvre.

Des logements sociaux, ce sont des logements de qualité, à bas prix (25% des revenus pour le loyer), où les familles se sentent chez elles et en sécurité, où elles vivent moins de problèmes d'argent, moins de stress et moins de problèmes de santé. Sans compter que la réalisation de chaque tranche de 1000 logements permettrait en plus de créer 800 emplois.

Si vous voulez des logements sociaux, il faut vous inscrire. Pour toute information sur les adresses de l'*Office municipal d'habitation* de votre municipalité ou d'un comité de logement près de chez vous, vous pouvez communiquer avec le *FRAPRU* au (514) 522-1010.



# Les coûts véritables de la pauvreté

Par Pierre-Yves Crémieux et Philip Merrigan, professeurs au département des sciences économiques de l'UQAM

Est-il possible de justifier la lutte contre la pauvreté sur des bases objectives ou, pour utiliser le langage des économistes, est-il efficace de lutter contre la pauvreté des enfants? La science économique n'a malheureusement pas de réponse précise à donner à cette question. Les inventions politiques dans les domaines sociaux doivent être débattues entre les citoyens et leurs représentants publics, l'enjeu étant évidemment le bien commun.

## Les impacts de la pauvreté

Cependant, il est possible de quantifier, d'une façon approximative hélas, les coûts de la pauvreté en terme de revenus futurs perdus à cause des conditions qu'elle fait vivre. Plus particulièrement, nous pouvons calculer les sommes de revenus de travail qu'un enfant pauvre peut anticiper perdre à cause d'une année vécue dans la pauvreté. Bien sûr, ces coûts ne reflètent que le coût privé pour l'enfant, auquel correspond un ensemble de coûts sociaux beaucoup plus difficiles à quantifier mais assez simples à énumérer. Par exemple, on peut s'attendre à ce que la pauvreté pendant l'enfance conduise à une plus forte probabilité d'avoir recours aux services de santé, de police, de justice et d'incarcération.

**Pour les enfants les plus difficiles, la note du gouvernement est de plus de 1 million de dollars avant que l'enfant n'atteigne ses 18 ans.**

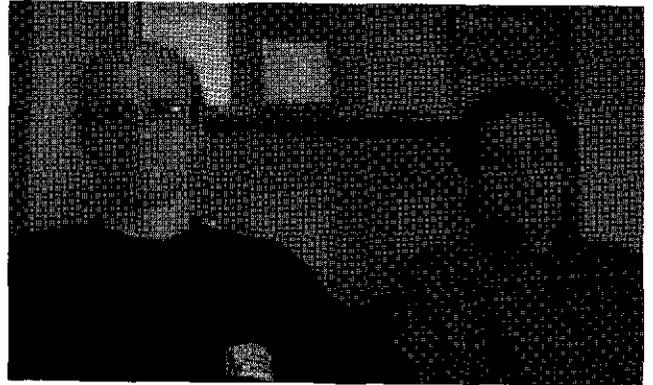
Des statistiques récentes du département de justice américain montrent qu'un enfant blanc né aujourd'hui a presque une chance sur 20 de passer par la prison, pour les enfants noirs on trouve

une fois sur 4. La différence entre les deux groupes? Un taux de pauvreté de 16% parmi les enfants blancs et de 43% parmi les enfants noirs. Au Massachusetts, une année dans un centre d'incarcération pour enfants inadaptés ayant commis des crimes coûte près de 64 000 \$ US (Boston Globe 1997). Pour les enfants les plus difficiles, la note du gouvernement est de plus de 1 million de dollars avant que l'enfant n'atteigne ses 18 ans. La note s'alourdit plus tard puisque la délinquance de jeunesse conduit à la criminalité adulte. Rien qu'au Québec, dans le budget 1996-1997, le gouvernement avait prévu dépenser 220 millions pour la garde des détenus et la réinsertion sociale des délinquants.

## Performances internationales

Avant de traiter de façon plus précise le calcul du coût privé de la pauvreté des enfants, une évaluation empirique des performances internationales dans la lutte contre la pauvreté est assez révélatrice quant à la possibilité de réduire la pauvreté immédiatement sans que cela n'affecte de façon importante les grands agrégats économiques qui semblent conditionner la pensée des ministres des finances à travers le Canada. En effet, les taux de pauvreté des enfants varient considérablement d'un pays à l'autre et d'un continent à l'autre. Le tableau 1 nous montre par exemple que les pays les pays européens font nettement mieux que le Canada et les

États-Unis. Pourtant, les performances macro-économiques du Canada sont assez similaires à celles des Pays-Bas. La France a un taux de chômage plus élevé mais une faible dette publique. Donc, on



Philip Merrigan et Pierre-Yves Crémieux

peut observer de faibles taux de pauvreté avec des performances macro-économiques assez variées.

Cependant, les assistances en argent et en services aux familles des trois pays européens sont universelles et l'aide aux plus pauvres très généreuse. Malgré cela, les types de politiques publiques associées à cette assistance sont aussi très diversifiées. Les Hollandais privilégient les politiques qui incitent les mères à demeurer au foyer, tandis qu'en France et en Suède, on aide les mères à conserver un fort attachement au marché du travail. Il est donc possible d'arriver aux mêmes fins avec différents moyens dans des environnements économiques aux paramètres passablement différents.

## Abolir la pauvreté des enfants

La chambre des communes du Canada a déjà voté une résolution unanime pour abolir la pauvreté chez les enfants pour la fin du millénaire, malheureusement la volonté politique ne suffit pas. Les faits cités plus haut démontrent que cette volonté d'aider les plus vulnérables, lorsqu'elle est appuyée par des mesures appropriées, donnent des résultats impressionnants. Les dirigeants de ces pays ont fait leur choix résolument et ne reculent pas lorsqu'ils font face à des problèmes économiques plus généraux.

Pourtant, aux États-Unis comme au Canada, on peut trouver des justifications

purement économiques pur lutter vivement contre la pauvreté des enfants. Mary Corcoran et Terry Adams de l'université du Michigan ont évalué, à l'aide de données américaines, l'impact de la pauvreté sur les revenus futurs des enfants vivant dans la pauvreté. C'est avec le *Panel Study of Income Dynamics* de l'université du Michigan, une banque de données qui possède plus de 7 000 fa-

## Il semble donc qu'en termes de revenus futurs, cela serait un excellent investissement pour nos gouvernements de lutter avec acharnement contre la pauvreté.

milles recensées en 1968 et suivies jusqu'en 1991, que ces auteurs ont calculé les montants. Dans cette banque de données, il est possible d'observer simultanément les revenus des parents pour toutes ces années ainsi que les revenus des enfants lorsque ceux-ci gagnent des revenus de travail. Malheureusement, nous ne possédons pas de banque de données de ce type pour le Canada. Aux États-Unis, on peut donc comparer les revenus de travail des enfants ayant vécu dans la pauvreté avec les autres et estimer les baisses de revenus associées à la pauvreté. Pour chaque année qu'il est possible d'extirper un petit garçon de la pauvreté, Adams et Corcoran prédisent une augmentation de 2,5% des revenus adultes futurs, tandis que pour les filles ils trouvent 1,65%.

### Les coûts de la pauvreté

En appliquant ces augmentations proportionnelles aux revenus de travail accumulés pendant tout le cycle de vie, ils estiment qu'une année dans la pauvreté coûte en moyenne 12 106 \$ US par enfant en 1992, cet estimé est une valeur actualisée, c'est-à-dire qu'on tient compte du fait qu'un dollar aujourd'hui vaut plus qu'un dollar demain (pour obtenir ce résultat, on doit actualiser les revenus futurs perdus avec un taux d'escompte de 3,5%). En multipliant ce mon-

tant par le nombre d'enfants pauvres en 1992, on obtient 176,9 milliards de revenus perdus pour l'économie globalement. En utilisant les estimations des coûts de ces chercheurs, nous transformons le montant américain en dollars canadiens en multipliant 12 106 par le prix d'un dollar américain en 1992, donnant 14 626 \$ canadiens. Nous multiplions ensuite de montant par le ratio du salaire annuel moyen canadien en 1992 et multiplions ce résultat par le nombre d'enfants pauvres au Canada en 1992. Ce dernier chiffre est calculé avec l'aide de l'Enquête sur les Finances des Consommateurs (EFC) de *Statistiques Canada* qui nous permet d'estimer le coût global de la pauvreté des enfants au Canada à 9,6 milliards de

dollars.

En changeant quelques hypothèses, on pourrait obtenir un chiffre beaucoup moins grand, cependant, cela nous donne un aperçu de la nature quantitative du problème. Pourtant, pour hisser ces enfants canadiens hors de la pauvreté, il aurait fallu entre 3,5 et 4 milliards de dollars de 1992, donc, en valeur actualisée cela serait encore moins élevé (en actualisant avec un taux d'intérêt réel de 1,5% pendant 35 ans, on obtient 2,7 milliards en valeur actualisée). Il semble donc que simplement en termes de re-

venus futurs, cela serait un excellent investissement pour nos gouvernements de lutter avec acharnement contre la pauvreté, sans compter les nombreux bénéfices de nature purement sociale. Évidemment, nos estimés sont très approximatifs, mais ils nous donnent au moins une idée quantitative des bénéfices associés à la lutte contre la pauvreté.

Du point de vue de la société, ces revenus perdus représentent une productivité plus faible pour l'économie en général, une perte de revenus imposables pour le financement des services de transferts publics et surtout un ensemble de problèmes économiques très coûteux puisque la pauvreté augmente la propension au crime, à la dépendance à certaines drogues et aux problèmes de santé physique et mentale.

Il y a deux décennies, le secteur manufacturier était une source d'emplois rémunérateurs pour les moins qualifiés, ceci n'est plus le cas aujourd'hui. Un bon départ pour les enfants est devenu une police d'assurance indispensable, indépendamment du devoir moral que nous avons à leur égard, pour faire face à des contextes économiques difficiles, puisque l'acquisition de solides qualifications pour le marché du travail ne se fera que dans un environnement sain dès les premières années d'existence. Pourtant, les gouvernements provinciaux et fédéraux au Canada et aux États-Unis ne comprennent pas ce simple postulat.

**Tableau 1:**  
Taux de chômage, dette relative et taux de pauvreté des enfants pour le Canada, la France, les Pays-Bas, la Suède et les États-Unis.

Pays-année	Taux de chômage	Dette/PIB	Pauvreté des enfants
Canada/1987	9.5%	45.0%	12.6%
France/1984	10.4%	24.0%	5.7%
Pays-Bas/1987	10.3%	55.0%	4.1%
Suède/1987	2.7%	58.0%	3.7%
États-Unis/1986	6.9%	42.0%	21.0%

Note Le choix de 1986 nous est dicté par la nécessité d'utiliser des statistiques comparables pour les mesures de pauvreté des enfants entre pays Source *Government Finance Yearbook*, Fonds Monétaire International, 1995. OCDE *Statistiques de la population active*. OECD *Measurement of Low Incomes and Poverty in a Perspective of International Comparisons*, 1994



Les phénomènes d'exclusion ne datent pas d'hier. Quels sont nos standards de vie actuels?

### Budgétiser autrement

Peut-être le comprennent-ils mais sont-ils persuadés que les contraintes budgétaires, particulièrement au niveau provincial, sont insurmontables. Ceci est difficile à croire même si on prend pour acquis que les Québécois ne veulent pas

qui n'ont pas lieu d'être. Une augmentation des frais de scolarité des étudiants (qui ne sont pas typiquement sous le seuil de pauvreté) pourrait générer un autre 500 millions.

## Une gestion plus serrée des fonds publics pourrait se traduire par une économie de 1,4 milliards de dollars qui pourraient être investis dans les enfants du Québec.

d'augmentation d'impôts. Le budget provincial est plein de programmes abondamment financés dont l'utilité est discutable (340 millions pour soutenir l'industrie, le commerce extérieur et le secteur manufacturier, 270 millions pour l'assurance agricole, 334 millions pour l'industrie forestière, 134 millions pour l'agro-alimentaire, etc.). Ces fonds sont des subventions cachées aux entreprises

Dans le domaine de la santé et des services sociaux, Fortin (1997) estime qu'on pourrait économiser 125 millions en transformant la méthode de gestion des hôpitaux de longue durée et 250 millions pourraient être libérés en introduisant des critères de performance dans les hôpitaux. Une gestion plus serrée des fonds publics pourrait se traduire par une économie de 1,4 milliards de dollars qui pourraient être investis dans les enfants du Québec.

Quelles sont les stratégies gouvernementales actuelles pour régler les problèmes budgétaires? Utiliser les surplus actuariels des caisses de retraite pour inciter certains travailleurs à quitter la fonction publique et augmenter le nombre moyen d'enfants par classe. Qui souffra

le plus des classes plus peuplées? L'enfant pauvre d'aujourd'hui. Il est avantageux politiquement de faire payer la note à quelqu'un qui ne saura que dans 20 ans qu'on lui a refilé la facture.

### Références

- Daniel Bilodeau, Pierre-Yves Crémieux et Pierre Ouellette (1996); *Hospital Cost Performance in a Non Market Health Care System.*, Miméo, Département des sciences économiques, Université du Québec à Montréal
- Boston Globe (March 9th, 1997), *Hidden Massachusetts*
- Fonds Monétaires International (1995), *Government Finance Statistics Yearbook*
- Fortin, Pierre (1997); "Examen des coûts d'opération comparatifs des réseaux privé et public en matière de gestion des centres d'accueil et d'hébergement et des centres hospitaliers de soins de longue durée.", *Rapport soumis à l'Association des centres hospitaliers et des centres d'accueil privés du Québec*
- OCDE (1996), *Statistiques de la population active*

## Les coupures c'est criminel...

(suite de la page 14)

téléphone, l'électricité, le coût des médicaments, mais pour ne pas avoir trop de remords de conscience, on injecte quelques dollars dans les milieux communautaires en espérant qu'avec l'aide de bénévoles, ils pallieront au désengagement de l'État. Ne vous méprenez pas sur mes propos: je n'ai rien contre le bénévolat mais j'en ai contre un système qui ne fait que se fier à la bonne volonté des gens pour secourir ceux qu'il appauvrit. Travaillant moi-même dans le communautaire, je pense qu'il est temps de faire notre propre examen de conscience lorsque l'on crie haut et fort à l'annonce des coupures. Ne sommes-nous pas en train d'approuver, malgré tout, les choix des gouvernements en acceptant de faire plus avec moins ou avec peu?

Les maigres choix qui sont présentement offerts au communautaire ne ressemblent en rien aux valeurs qu'il prône. Mes études en travail social devaient me préparer à être une agente de changement social, mais voilà qu'aujourd'hui je passe le plus clair de mon temps à faire de la recherche de fonds pouvant permettre à l'organisme où je travaille et milite de répondre aux besoins grandissants exprimés par les femmes monoparentales.

# Négociier autrement

par Claudette Mainguy, agente de développement

Deux importantes lois seront en vigueur en mai prochain. Ces lois risquent fort de changer les mentalités à moyen et à long terme. La Loi 65 sur la médiation préalable en matière familiale et la Loi 68 sur la fixation des pensions alimentaires pour les enfants sont toutes deux porteuses d'importants changements.

Ainsi, la Loi 65 propose une nouvelle façon de s'entendre en privilégiant

garde soit 20% du temps.

Les tables de fixation proposées présentent des montants nets d'impôt. En conséquence, le parent non gardien ne pourra plus déduire la pension alimentaire versée pour ses enfants de même que le parent gardien n'aura plus à l'ajouter à ses revenus. Ceci sera vrai pour tous les jugements prononcés après le 1er mai 1997.

Pour tous les autres, les personnes qui le désirent, devront déposer une requête en révision. La défiscalisation ne sera pas automatique. Grâce à la Loi 65, la procédure et les coûts seront cependant allégés.

## Comment procéder?

Si les parties s'entendent sur les modalités, il suffira simplement de faire entériner l'entente par un greffier. Si les parties ne s'entendent pas, elles devront se présenter en médiation (gratuite). Ainsi, la personne qui institue la demande devra signifier son intention par écrit à l'autre partie en lui rappelant le caractère obligatoire de la médiation et en l'invitant à convenir, dans les 10 jours, d'arrangements pour amorcer celle-ci. L'avis peut être signifié par courrier recommandé ou certifié. Une copie de

l'avis, accompagné d'une preuve de sa signification, doit être déposée au greffe du tribunal.

Le Service de médiation de la Cour supérieure désigne alors un médiateur chargé d'amener les parties, dans les 30 jours qui suivent le dépôt, à s'entendre pour procéder. Au terme de la médiation ou à défaut d'entente pour y procéder, au plus tard à l'expiration du délai de 30 jours, le médiateur produit son rapport au service et en transmet une copie aux parties.

Si les parties se sont entendues, un greffier entérine l'entente. Si les parties ne s'entendent toujours pas, c'est le juge qui tranchera. Il faut bien se dire que le juge aura les mêmes tables pour déterminer le montant de la pension que celles qui seront utilisées tout au long du processus.

Ces nouvelles lois peuvent apporter des changements profonds dans les mentalités en ce qui a trait au règlement de conflits et à la responsabilisation des parents suite à une rupture. En plus d'aider à trouver un terrain d'entente, les tables de fixation devraient susciter un sentiment d'équité entre les personnes. C'est à l'usage qu'on verra l'ampleur des changements.

## La défiscalisation ne sera pas automatique. Grâce à la Loi 65, la procédure et les coûts seront cependant allégés.

la prise de décision par les personnes elles-mêmes. Au lieu de laisser les professionnels négocier les ententes, on fera appel aux personnes concernées afin qu'elles tentent de trouver un terrain d'entente satisfaisant. La Loi 68 met au premier plan la responsabilité des deux parents en attribuant la pension alimentaire au prorata du revenu de chacun. Elle accorde également une réduction de la pension alimentaire si un parent gardien dépasse le modèle «conventionnel» de

## Dans le prochain numéro...

*Dans le prochain numéro du Bulletin de liaison,*

*nous voulons laisser la parole aux enfants. Par des dessins, des textes, des photos, nous tenterons de découvrir comment ils vivent la monoparentalité ou la recomposition familiale.*

*Le prochain Bulletin fera également le suivi des dossiers actuels sur les transformations des programmes sociaux.*

*Date de parution: septembre 1997*

# La vraie vie malgré les coupures: entre le courage et l'espoir...

Par Lorraine Desjardins, journaliste pigiste

Tout le monde connaît le proverbe selon lequel on ne devrait jamais juger quelqu'un sans avoir marché plusieurs milles dans ses souliers. Pourtant, les préjugés qui ont cours sur les assistés sociaux tiennent bien peu compte des difficultés avec lesquelles ces personnes ont à se battre quotidiennement pour survivre. Le fait d'être à la tête d'une famille monoparentale et de devoir composer avec des revenus provenant de l'aide sociale relève bien plus souvent de l'héroïsme que d'un supposé confort de rester à la maison à ne rien faire. C'est facile de dire que les prestataires de la sécurité du revenu devraient se trouver une job et que le gouvernement n'est pas là pour les faire vivre, mais je défie n'importe qui de chausser les godasses d'une femme avec deux jeunes enfants, ne serait-ce qu'un mois, et de continuer de soutenir après ça que la vie sur l'aide sociale est une situation enviable!!!

Nous avons voulu, dans le cadre de ce bulletin, donner le plus d'informations

---

**Dans la vraie vie des assistés sociaux, il y a encore beaucoup de honte et de culpabilité reliées au fait de dépendre de la sécurité du revenu pour faire vivre une famille.**

---

possibles sur les profonds changements que sont en train de subir les programmes sociaux au Québec. Mais il nous apparaissait d'autant plus important de parler des réels bouleversements que les réformes pourraient faire vivre aux vraies personnes, dans la vraie vie. Nous avons donc décidé de

faire appel à quelques associations de la FAFMRQ pour qu'elles fassent enquête auprès de leurs membres sur les conséquences que les réformes ont sur elles.

Qu'est-ce que les gens savent réellement des réformes actuelles? Comment se sentent-ils par rapport aux mesures qui y sont proposées? Quels effets cela a-t-il commencé à avoir dans leur vie de tous les jours? C'est quoi la réalité d'une famille monoparentale sur l'aide sociale? Voilà quelques-unes des questions que nous avons proposées aux associations participantes de poser à leurs membres. Les témoignages que nous avons recueillis et que nous vous présentons ici sont pour le moins révélateurs et brûlants d'authenticité.

## Une information mal diffusée

Pour commencer, comme il fallait s'y attendre, peu de personnes connaissent en détails le contenu de la réforme d'aide sociale. Pas étonnant d'ailleurs puisque, à moins de se taper soi-même la lecture du livre vert, ce ne sont pas les médias officiels qui sont en mesure de fournir une information simple et claire là-dessus. Que la *Sécurité du revenu* propose de couper ici et là dans le chèque des prestataires, ça ne représente pas un bien grand scoop pour le bulletin de nouvelles du *Montréal ce soir* ou pour la première page du *Journal de Montréal*. Tout au plus, on fera mention que Madame Harel a déposé son

livre vert et on montrera rapidement la réaction de certaines personnes, en leur laissant bien peu d'espace pour en faire une critique en profondeur. Pourtant, en privant ainsi la population d'une information qu'elle puisse être en mesure de bien comprendre, on la prive également de la possi-

bilité de réagir et de défendre ses droits.

À qui revient donc le mandat d'informer adéquatement la population si les médias officiels ne le font pas eux-mêmes? On pense aussitôt aux groupes communautaires, plus précisément à ceux qui se spécialisent dans la défense de droits. Pour les autres, ceux qui oeuvrent sur le terrain, ils doivent passer tellement de temps à assurer des services permettant la survie de leurs membres qu'ils ont bien peu de temps à consacrer à l'analyse des coupures et aux stratégies gouvernementales pour réduire le déficit. Mais même si les personnes ne sont pas au courant dans le détail de la nature des coupures, elles en ont entendu parler et elles ont déjà commencé à observer les fluctuations de montant sur leurs chèques d'allocation familiale ou sur leurs chèques d'aide sociale. Une des personnes qui a donné son témoignage a d'ailleurs déploré le fait que lorsqu'elle essaie de s'informer auprès de son agent d'aide sociale, il ne sait même pas quoi lui répondre. Si les fonctionnaires du gouvernement ne sont même pas en mesure d'informer la population, doit-on s'étonner que monsieur et madame tout le monde ne comprennent pas très bien ce qui se passe!

## Se battre contre les préjugés

Dans la vraie vie des assistés sociaux, il y a encore beaucoup de honte et de culpabilité reliées au fait de dépendre de la sécurité du revenu pour faire vivre une famille. Ça prend un courage à toute épreuve pour ne pas adhérer à l'image que tout le



monde essaie de leur coller à la peau. Entre la belle-soeur qui dit: «On sait ben toi, t'es bien avec ton chèque qui rentre à tous les mois. Tu peux rester chez vous et te la couler douce!» et le gouvernement qui prétend que les femmes monoparentales ont tendance à devenir dépendante de l'aide sociale et être de moins en moins motivée à s'en sortir, c'est pas facile de garder une image positive de soi. C'est la dignité même de ces personnes qu'on atteint en perpétuant de telles atrocités et on oublie complètement que c'est loin d'être un choix délibéré pour elles que d'avoir à composer

## On oublie complètement que c'est loin d'être un choix délibéré pour elles que d'avoir à composer avec un budget de misère mois après mois.

avec un budget de misère mois après mois. On n'aboutit pas devant un agent d'aide sociale avec le sourire aux lèvres et la joie dans le coeur; on peut y être amené à la suite d'une maladie ou d'une rupture et c'est en tout dernier recours qu'on doit s'y résoudre.

Il y a d'ailleurs, par rapport à ça, un tas de contradictions qui existent dans l'opinion publique. D'une part, on trouve ça dérangeant de côtoyer la pauvreté, mais on exige des personnes qui font une demande d'aide sociale de renoncer à leur dignité et d'avoir l'air le plus misérable possible lorsqu'elles se présentent devant un agent. Une des femmes interrogées nous a raconté qu'elle s'était fait conseiller de s'habiller le plus pauvrement possible pour aller à son rendez-vous, sous peine d'être refusée. Pourtant, cette femme est quelqu'un de fier et qui parvient, avec des efforts inouïs d'ingéniosité, à s'acheter des vêtements dans lesquels elle se sent bien et confortable. C'est comme si le filet de protection sociale ne pouvait pas protéger de la honte ou de l'absence de dignité. D'un côté, on demande aux assistés sociaux de faire l'effort de se prendre en mains, mais aussitôt qu'ils montrent des signes de réussite dans

leur prise en charge, on les accuse d'être fiers au-dessus de leurs moyens.

Pourtant, le bien-être mental est aussi important que le fait d'avoir un toit au-dessus de la tête et de pouvoir manger à sa faim. Si quelqu'un réussit à conserver un minimum d'estime de soi et de fierté dans des conditions économiques aussi difficiles, on devrait l'applaudir plutôt que de sauter immédiatement à la conclusion que cette personne abuse du système. D'autre part, si on s'attend à ce que les femmes monoparentales participent aux nouvelles mesures d'insertion et retournent sur le marché du travail, on devrait instaurer des conditions qui leur permettent de reprendre confiance en elles et les valoriser plutôt que de les faire sentir inadéquates. On dirait que le gouvernement croit qu'en rendant la vie sur l'aide sociale encore plus difficile, ces femmes seront davantage motivées à quitter cette

situation pour retourner sur le marché du travail. Mais ce qu'il faut comprendre c'est que l'inconfort est déjà à son comble et qu'en privant davantage ces personnes, on les marginalise encore plus et on met en péril leurs chances mêmes de s'en sortir..

### Les enfants dans tout ça...

Une femme a raconté qu'elle avait surpris une conversation entre ses deux jeunes enfants de 4 et 5 ans où l'un disait à l'autre: « Ouais... ben nous autres, on est pauvres. C'est pour ça qu'on ne peut pas avoir tous les jouets qu'on veut comme les autres. » C'est de bonne heure en titi dans la vie que d'avoir à se rendre compte de cette réalité-là et c'est certainement pas confortable à vivre, ni pour ces enfants, ni pour leur mère. Une autre mère racontait que, une fois par six mois, elle amenait ses enfants au magasin à un dollars et leur donnait la permission de se choisir pour 2,00\$ de jouets chacun. Si on offrait un emploi décent à ces femmes-là, je suis certaine qu'elles sauteraient dessus sans rechigner une miette! Mais les mesures d'insertion dont on parle dans la réforme tiennent peu compte de la situation des régions. Trouver un emploi, c'est une chose, mais trouver du transport et des services de garde

quand on habite à des kilomètres de la ville la plus proche, c'en est une autre.

Une autre femme nous a confié que la situation ne s'améliorait pas quand les enfants grandissent et deviennent adolescents. Les besoins sont plus grands et les préjugés dont ils sont victimes sont encore plus blessants. Ici, pas question d'acheter le jeans à la mode qui vaut une soixantaine de dollars ou de trouver l'argent nécessaire pour une sortie avec les amis. Cette mère de deux adolescents disait que ce qu'elle trouvait le plus douloureux, ce n'était pas d'avoir à se priver elle-même, c'était de ne pas pouvoir offrir les choses auxquelles ses enfants devraient avoir normalement accès.

### L'espoir malgré tout

Quand la privation commence aussi tôt et aussi durement dans la vie, on se demande quelle sorte d'avenir est réservé aux enfants qui grandissent dans la pauvreté. Pourtant, quand on a demandé aux femmes si elles s'inquiétaient pour l'avenir de leurs enfants, elles ont répondu que bien qu'elles n'étaient pas en mesure de leur donner beaucoup au niveau matériel, elles étaient convaincues de leur transmettre des valeurs importantes. D'une certaine façon, le fait de ne pas toujours avoir eu tout ce qu'ils voulaient, ces mères croient que leurs enfants seront mieux équipés pour composer avec les coups durs. C'est un fait que, à force de développer des habiletés de survie et de vivre avec le strict minimum, on est bien obligé de se raccrocher aux valeurs essentielles, mais c'est certainement pas une raison pour maintenir les enfants du Québec dans la pauvreté! Les femmes qui ont accepté de nous livrer leur témoignage sont des exemples incroyables de courage et de ténacité et il serait plus que temps qu'on les reconnaisse comme telles. Avoir à survivre au quotidien avec des revenus moins que décents, c'est déjà énorme, mais de parvenir en plus à garder espoir et à pouvoir le transmettre à leurs enfants, ça relève carrément de l'héroïsme!!!

Merci aux membres de *La Source* de Victonaville et de l'*Association familles monoparentales et recomposées La Chaudière* pour leurs témoignages.

# Les jeunes des Auberges face à l'aide sociale

Par Marc St-Louis, intervenant à Hébergement-Jeunesse-Le-Tournant, membre du Regroupement des Auberges du Coeur

**A**u mois de janvier 1997, au moment de déposer son mémoire à la Commission parlementaire sur le Livre vert de madame Harel, approximativement 46% des jeunes résidant dans une ou l'autre des *Auberges du Coeur* et en âge de recevoir de l'aide sociale étaient prestataires de la Sécurité du revenu. Pour avoir un portrait plus juste de la situation, il faut aussi considérer qu'un pourcentage additionnel (environ 10%) était sans revenu aucun, ayant été soit refusé à l'aide sociale ou en attente de décision à cause de la clause de contribution parentale.

Dans l'ensemble, les relations entre les jeunes des Auberges et la Sécurité du revenu sont pour le moins difficiles. Les raisons à cela sont multiples et trop nombreuses pour être énoncées ici. On peut quand même souligner les coupures sans préavis de 100\$ ou 150\$ par mois pendant un an pour avoir manqué ou être arrivé en retard à un rendez vous avec un agent, les refus répétés des agents de prendre la demande d'aide d'un jeune sous prétexte qu'il n'a pas toutes les pièces d'identité requises, l'arbitraire qui règne d'un bureau à l'autre et d'un agent à l'autre, le peu d'efforts pour

Or, en dépit des prétentions du Livre vert à faire des agents des spécialistes de l'aide à la recherche d'emploi, on peut aisément présumer que rien de tout cela ne changera. C'est que par delà les personnes travaillant dans le réseau des CTQ, il y a les structures bureaucratiques, les exigences financières, les mandats, les mentalités et l'usure des pratiques quotidiennes. Cette culture ne risque pas de s'évaporer si aisément, alors même que l'esprit de contrôle s'accroît dans la réforme proposée et que celle-ci nourrit les préjugés existants. D'ailleurs, avec en moyenne 450 dossiers par agent, les espoirs de la Ministre tiennent de l'utopie.



La Nuit des jeunes sans-abris.

## Les jeunes sentent le poids d'un double préjugé: le premier lié au fait de demander de l'aide sociale et le deuxième lié au fait d'être jeune.

informer de façon adéquate les jeunes des décisions qui sont prises à leur sujet, etc. Au total les jeunes sentent le poids d'un double préjugé: le premier lié au fait de demander de l'aide sociale et le deuxième lié au fait d'être jeune (pour bien des agents, le fait d'être jeune et assisté social relève de l'outrage; really shocking!).

Mais, en plus de ces pratiques inacceptables où les droits des jeunes sont bafoués, le *Regroupement des Auberges du Coeur* s'est aussi attardé à dénoncer certaines mesures carrément discriminatoires pour les jeunes et faisant partie intégrante de la loi ou du projet de loi à l'étude.

### La contribution parentale

Cette règle qui oblige des jeunes, généralement en rupture de ban avec leur famille, à poursuivre leurs parents ou à autoriser la Sécurité du revenu à le faire pour obtenir une contribution de leur part, n'a servi à notre avis que de caution pour retarder ou empêcher l'accès des jeunes à l'aide sociale. Plus encore, notre expérience nous permet de soutenir que,

contrairement à ce que croient certains, le fait de se retrouver à 18-19-20-21 ans, etc., sans emploi et sans aucun revenu ne favorise pas l'intégration sociale de ces jeunes. Bien au contraire, cette situation semble plutôt initier une période d'itinérance qui s'étend parfois sur deux ans, temps nécessaire à l'obtention de l'indépendance.

### Le partage de logement

Cette mesure entre en flagrante contradiction avec l'esprit de solidarité et d'entraide auquel nous renvoie constamment ce gouvernement pour faire face aux temps difficiles que nous connaissons en ce moment. Des gens, et parmi eux de nombreux jeunes, déjà confrontés au défi de survivre avec un revenu nettement insuffisant, se regroupent, partagent un logement pour arriver à respirer financièrement. Mais voilà, cela est coupable; cette manifestation de gros bon sens et de débrouillardise serait un abus de la bonté de l'État québécois.

### Le parcours obligatoire vers l'emploi

En principe, on oblige lorsqu'on est convaincu que l'autre ne sera pas volontaire. Dans le cas présent, on est en droit de conclure que pour l'État québécois les prestataires de la Sécurité du revenu, particulièrement ceux âgés de 24 ans et moins et les chefs(fes) de familles monoparentales dont les enfants ont 2 ans et plus, à

(suite en page 23)

# Sécurité ou contrôle du revenu?

Par Lucie Dufour, de Halte la Ressource

Après avoir pris connaissance du livre vert sur la réforme de la sécurité du revenu, la plupart des organismes oeuvrant auprès des mères monoparentales se sont prononcés pour que les démarches de réintégration au marché du travail se fassent sur une base volontaire. Les organismes qui travaillent en employabilité ou en préemployabilité savent, parce qu'elles viennent tous les jours frapper à leurs portes, que les personnes sans emploi désirent réintégrer le marché du travail. Le problème c'est la rareté des emplois; ce ne sont pas des mesures coercitives qui y changeront quelque chose, même si le Livre vert présente les choses comme s'il y avait des emplois pour tous ceux et celles qui désirent en occuper.

Depuis l'automne dernier, *Halte la Ressource*, un centre de croissance et d'intégration sociale qui intervient auprès des mères de 18 à 45 ans, a inscrit à sa programmation des rencontres d'information sur différents sujets. Les cheffes de familles monoparentales qui suivent les cours de base en informatique et croissance personnelle y ont participé et, à plusieurs reprises, ont exprimé leurs craintes quant à la réforme de la sécurité du revenu. Des craintes qui ne se sont pas estompées avec la publication du Livre vert.

Les mères monoparentales qui fréquentent Halte la Ressource entreprennent volontairement les premiers pas d'une démarche vers le retour aux études ou au travail. Ce sont des femmes courageuses qui, ayant seule la responsabilité d'une famille et après avoir vécu parfois des moments très difficiles, décident de prendre les moyens d'améliorer leur situation. Beaucoup d'entre elles ont reçu la réforme, et on perçu le discours qui l'accompagne, comme un affront, un frein à leur élan pour s'en sortir. Et elles ont ressenti un sentiment d'impuissance face à ces changements qui risquent d'avoir des conséquences importantes sur leurs conditions de vie, pour ne pas dire de *survie*.

Elles ont entrepris d'elles-mêmes le parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi que propose la réforme. Elles espèrent de tout leur coeur que leurs efforts donneront des résultats. Mais elles s'inquiètent aussi de l'impact qu'auront concrètement, sur leur vie, les mesures coercitives prévues par la réforme.

Qu'arrivera-t-il à ces mères monoparentales, vivant de la sécurité du revenu et ayant des enfants de plus de deux ans, qui ne pourraient pas s'inscrire dans un parcours, faute de place? Réduira-t-on leur chèque de 150 \$? Est-ce ainsi que l'on atteindra l'un des objectifs de la réforme qui est de « sortir les enfants de la pauvreté »? La pauvreté des enfants n'est-elle pas la conséquence directe de la pauvreté de leur(s) parent(s)? Comment peut-on dissocier les deux? Et si elles continuent leurs démarches, se demandent-elles, leur accordera-t-on suffisamment de temps pour se préparer convenablement à l'emploi tout en tenant compte de leur situation de cheffes de famille monoparentale?

Les participantes de *Halte la Ressource* se sont également demandée si, en les obligeant à entreprendre une démarche alors que leurs enfants dépassent le cap des deux ans, on ne sous-entendait pas que leurs enfants seraient mieux éduqués par les institutions que par elles-mêmes. C'est, nous l'espérons, loin de ce pensent nos décideurs. Mais c'est ainsi qu'elles ont reçu le discours entourant la réforme... comme un désaveu de leurs capacités.

Le ministère promet, dans le cadre de la réforme de la sécurité du revenu, que l'accompagnement des personnes sera dissocié de ce qu'on appelle le *contrôle* du revenu. Mais les participantes de Halte la Ressource ont de la difficulté à le croire. Trop d'entre elles ont connu l'arbitraire dans leurs relations avec la sécurité du revenu pour être convaincues que les agents changeront d'attitude et de manière du jour au lendemain.

À l'heure actuelle, au moment où prennent fin les audiences de la Commission parlementaire sur la réforme de la sécurité du revenu, on n'a pas encore toutes les réponses aux questions qu'elle soulève. Mais on commence de plus en plus à voir des pans de cette réforme en train d'être appliqués, par la voie même des règlements... avant même que ne soit adoptée la nouvelle loi.

## Les jeunes face à l'aide sociale...

(suite de la page 22)

moins d'y être contraints, ne tenteront pas de se trouver un emploi. Ces citoyens et citoyennes sont donc considérés à priori comme corps parasites nécessitant un coup de pied motivateur. Soyons clairs, la notion de parcours obligatoire tient entièrement du préjugé, lequel est particulièrement tenace vis-à-vis des jeunes qui sont perçus d'entrée de jeu comme des fraudeurs potentiels par les agents des CTQ.

Aussi, entre autres revendications, le Regroupement demande à madame Harel d'abolir purement et simplement la contribution parentale pour les jeunes ne satisfaisant pas aux critères d'indépendance et la coupure pour partage logement. De plus, le Regroupement demande que l'aide de dernier recours soit distinguée et traitée distinctement des mesures d'insertion à l'emploi. Sinon, l'État se livrerait à un chantage odieux à l'endroit de ses citoyens les plus démunis. En somme, nous aimerions que l'État comprenne enfin que la croyance voulant que l'aide sociale soit *addictive* pour les jeunes, que les risques pour la santé croissent avec l'usage, est non fondée. La pauvreté et le manque d'emplois décent sont les véritables facteurs poussant les jeunes vers l'aide sociale.

Mutuelle Investco Inc.

# Misez sur les fonds de placement!



## 100% sans frais

Taux de rendement	1 an	3 ans
Fonds supérieur de croissance Mutuelle	26,2%	15,2%
Fonds supérieur d'obligation Mutuelle	9,1	6,6
Fonds supérieur sécurité Mutuelle	26,4	12,8
Fonds supérieur diversifié Mutuelle	20,1	N/A
Fonds supérieur américain Mutuelle	21,7	13,9
Fonds supérieur de placements hypothécaires Mutuelle	8,2	6,7



**Paul Chouinard**  
A.V.C.

2093, rue d'Orléans  
Ascot QC  
J1H 6M7  
(819) 563-7479



 **Groupe La Mutuelle**

Agent en assurance de personnes, Mutuelle du Canada  
Représentant en fonds de placement, Mutuelle Investco Inc

Au 31 décembre 1996. Le prospectus simplifié de ces fonds de placement contient des renseignements importants. On peut en obtenir un exemplaire en communiquant avec la Mutuelle Investco Inc dans l'un des bureaux du Groupe La Mutuelle. Veuillez lire le prospectus attentivement avant de faire des placements. La valeur par part et les revenus de placements fluctueront. Ces taux de rendement représentent les rendements totaux composés annuels historiques y compris les changements de la valeur liquidative par part et le réinvestissement de toutes les distributions. Les résultats passés ne constituent pas une garantie pour l'avenir.